



**Panorama sectoriel
des entreprises coopératives**
édition 2016



Coop FR
les entreprises coopératives

Retrouvez l'intégralité
des témoignages
de coopérateurs et
coopératrices dont
Le Panorama publie des
extraits sur
www.entreprises.coop
et via les QR Codes avec
votre smartphone



édito	3
qu'est-ce qu'une coopérative ?	4

PANORAMA SECTORIEL DES ENTREPRISES COOPERATIVES

chiffres clés de la coopération en france 2014	5
la contribution des coopératives à l'activité économique française	6
les coopératives réalisent des performances économiques durables	6
le modèle coopératif répond aux problématiques économiques et sociales actuelles	8
le modèle coopératif stimule l'innovation	12
l'ancrage territorial des coopératives	13
et demain ? les coopératives font face aux nouveaux défis	18
un paysage coopératif multiple	20

LES COOPERATIVES DANS LE MONDE

à l'international	46
coop fr, organisation representative du mouvement cooperatif français	48
précisions méthodologiques	50
crédits	51

Les coopératives françaises : actrices de nos territoires mais aussi pleinement citoyennes du Monde.



Jean-Louis Bancel,
président de Coop FR.

Tous les deux ans, Coop FR, structure de regroupement et de promotion de toutes les coopératives de France dans la diversité de leurs champs d'intervention et de leurs statuts juridiques, publie le panorama sectoriel des entreprises coopératives qui répond à plusieurs attentes.

1. Donner à connaître et à comprendre le rôle des coopératives dans le paysage économique et social français. En effet, trop souvent la richesse du secteur coopératif, par sa diversité de tailles des entreprises, par l'importance de son implantation territoriale et par la diversité des secteurs d'activité, est méconnue par les analyses officielles.

En parcourant ce panorama vous comprendrez mieux le rôle essentiel que jouent les coopératives dans le dynamisme de nos villes et de nos territoires ruraux. Comme d'autres composantes de l'Économie Sociale et Solidaire, les coopératives sont source d'activité et donc de vie pour les habitants de nos territoires. Il est important de relever qu'aujourd'hui le secteur des coopératives créées par des personnes physiques connaît de nouveaux développements. Au-delà des coopératives de consommateurs ou dans les banques coopératives, de nouveaux secteurs comme les coopératives d'habitants ou le renouveau des coopératives d'étudiants apportent une nouvelle vigueur au secteur. N'oublions pas tous les espoirs que représente le secteur des énergies renouvelables pour que le secteur coopératif soit le fer de lance d'une indispensable transition énergétique citoyenne induite par l'adoption de l'accord de Paris lors de la COP21. Dans le domaine des coopératives de personnes morales ou de professionnels, comme les coopératives de commerçants ou d'artisans, les développements restent soutenus car les structures de coopération entre pairs contribuent au renforcement de tous et de

chacun des membres participants, le plus souvent dans l'intérêt global de l'ensemble de l'économie locale et nationale.

2. Les coopératives jouent également un rôle moteur dans l'adaptation de notre pays aux évolutions du Monde, par la force de mobilisation créée par leur gouvernance démocratique, permettant d'intégrer la relève générationnelle qui constitue une force indéniable pour la France. Dans le développement du phénomène d'entrepreneuriat social, le statut coopératif occupe une place croissante. Les récentes évolutions législatives apportées au statut coopératif par la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014 ont conforté le caractère moderne du cadre juridique animé par les valeurs et principes coopératifs mondialement reconnus.

3. Enfin, en lisant ce panorama vous comprendrez que ce n'est pas par hasard que la France est le deuxième pays coopératif du monde. En effet, s'appuyant sur le principe qui unit les coopératives du Monde entier "construire un Monde meilleur", les coopératives ne sont pas repliées sur elles mêmes. Leur ouverture au monde se traduit par une présence et une activité directe ou indirecte croissante en Europe et dans le reste du Monde. Le mouvement coopératif français constitue une référence à l'échelon international, il a en 2015 joué un rôle clé pour que soit reconnu le rôle éminent des coopératives lors de la conférence de l'ONU qui a adopté les objectifs du développement durable. Ce n'est pas non plus par hasard qu'a été créé à Paris, lors de l'Assemblée générale des coopératives européennes, le premier réseau européen des jeunes dirigeants coopératifs. Ainsi, la relève générationnelle est engagée afin d'assurer l'avenir et l'expansion des coopératives.

Qu'est-ce qu'une coopérative ?

Les principes coopératifs énoncés dans la Déclaration sur l'identité internationale des coopératives de 1895¹ constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique.

Principes fondamentaux reconnus dans le monde entier, ils ont inspiré en France la rédaction de l'article 1 de la loi de 1947² portant statut de la coopération, modifiée par la loi du 31 juillet 2014³ relative à l'économie sociale et solidaire. La loi reconnaît ainsi les spécificités du modèle entrepreneurial de la coopérative, basée sur les valeurs de démocratie, solidarité, responsabilité, pérennité, transparence, proximité et service.

1. Alliance coopérative internationale, 1895, révisés en 1995

2. Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947

3. Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 - art. 24



- > PREMIER PRINCIPE
Adhésion volontaire et ouverte à tous
- > DEUXIÈME PRINCIPE
Pouvoir démocratique exercé par les membres
- > TROISIÈME PRINCIPE
Participation économique des membres
- > QUATRIÈME PRINCIPE
Autonomie et indépendance
- > CINQUIÈME PRINCIPE
Éducation, formation et information
- > SIXIÈME PRINCIPE
Coopération entre les coopératives
- > SEPTIÈME PRINCIPE
Engagement vers la communauté

« La coopérative est une société constituée par plusieurs personnes volontairement réunies en vue de satisfaire à leurs besoins économiques ou sociaux par leur effort commun et la mise en place des moyens nécessaires. Elle exerce son activité dans toutes les branches de l'activité humaine et respecte les principes suivants : une adhésion volontaire et ouverte à tous, une gouvernance démocratique, la participation économique de ses membres, la formation desdits membres et la coopération avec les autres coopératives. Sauf dispositions spéciales à certaines catégories de coopératives, chaque membre coopérateur dénommé, selon le cas, "associé" ou "sociétaire", dispose d'une voix à l'assemblée générale. Les excédents de la coopérative sont prioritairement mis en réserve pour assurer son développement et celui de ses membres, sous réserve de l'article 16. »

Ainsi, toutes les coopératives sont soumises à cette définition.

2014, les chiffres clés de la coopération en France

Type de coopérative	Nombre d'entreprises coopératives	Nombre de sociétaires	Nombre de salariés	Chiffre d'affaires en milliard(s) d'euros
Agricoles	2 750 coopératives, unions et Sica 11 545 Cuma	3/4 agriculteurs	160 000	84,8
Artisans	424 coopératives 59 000 établissements	59 000 entreprises	130 000	13
Transport	23	776 entreprises	1 500	0,145
Commerçants	89 coopératives 43 870 établissements 153 enseignes	31 574 entrepreneurs	534 308	143,5
Maritimes ¹	134	1 230 entreprises de pêche	1 800	1,2
Consommateurs	35 350 établissements	750 000 consommateurs associés	6 200	1,372
Hlm	175	60 462 usagers	1 087	0,649
Scolaires	55 000	5 026 832 adhérents	115	0,32
Scop	2 222	25 582 salariés associés	47 508	4,2
Scic	408	25 205 sociétaires	3 298	0,142
Groupe Crédit Agricole	39 banques régionales 2 477 caisses locales 11 300 agences	8 200 000 sociétaires	140 000	Pnb : 30,2
BPCE Yc Caisse d'épargne Yc Banque Populaire dont Groupe Crédit Coopératif	35 banques régionales (18 banques populaires ; 17 caisses d'épargne) 8 000 agences	8 900 000 sociétaires	108 000	Pnb : 23,3
	12 structures coopératives 117 agences	85 924 sociétaires	2 021	Pnb : 0,41
Groupe Crédit Mutuel	18 banques régionales 2 131 caisses locales 3 167 agences	7 600 000 sociétaires	83 650	Pnb ² : 15,4
TOTAL	22 517 ³	26 106 829 ⁴	1 217 466	306,9

1. Chiffres 2012

2. PNB : Produit Net Bancaire

3. Hors coopératives scolaires ; y compris caisses locales des banques coopératives (Crédit Agricole et Crédit Mutuel), y compris CUMA

4. Hors coopératives scolaires, avec estimation des agriculteurs à partir du chiffre issu du recensement agricole de 2010 : (3/4 * 604 000 = 453 000)

en hausse constante
depuis 2008
5,1% de
l'emploi salarié

le chiffre d'affaires
des coopératives ?
> **10 ans**
de hausse

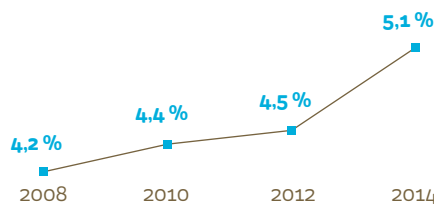
La contribution des coopératives à l'activité économique française

LES COOPÉRATIVES RÉALISENT DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES DURABLES

Dans un contexte économique difficile – faible croissance, demande intérieure dégradée, réduction des investissements ¹ – les coopératives ont continué de développer à la fois leurs emplois et leur sociétariat. Ensemble, les coopératives réunissent aujourd'hui plus de 26 millions de sociétaires (+6 % par rapport à 2012) et 1 217 466 salariés (+ 0,3 % par rapport à 2012 ²). La part des salariés travaillant dans les coopératives et leurs filiales est de 5,1 %, en hausse constante depuis 2008.

1. Source : INSEE, Tableaux de l'Économie Française - Édition 2015

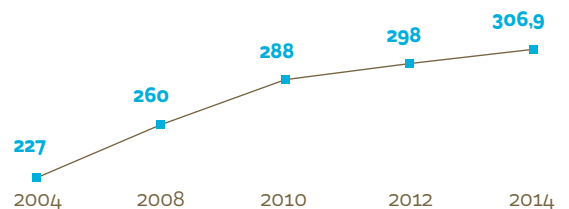
2. En valeur absolue, le nombre de salariés augmente de 13 % entre 2012 et 2014, mais cette forte hausse est principalement due à une modification du périmètre des coopératives d'artisans. À périmètre constant, le nombre de salariés augmente de 0,3 % entre 2012 et 2014.



Part des coopératives dans l'ensemble de l'emploi salarié en France, entre 2008 et 2014

Le nombre d'entreprises coopératives a légèrement diminué (-3 % depuis 2012) notamment du fait de regroupements et fusions de coopératives agricoles. 22 517 entreprises coopératives sont aujourd'hui en activité.

Elles réalisent en 2014 un chiffre d'affaires cumulé de 307 milliards d'euros (+0,3 % par rapport à 2012) et confirment leur progression régulière depuis plus de dix ans.



Evolution du chiffre d'affaires cumulé des coopératives françaises depuis 2004 (en milliards d'euros)

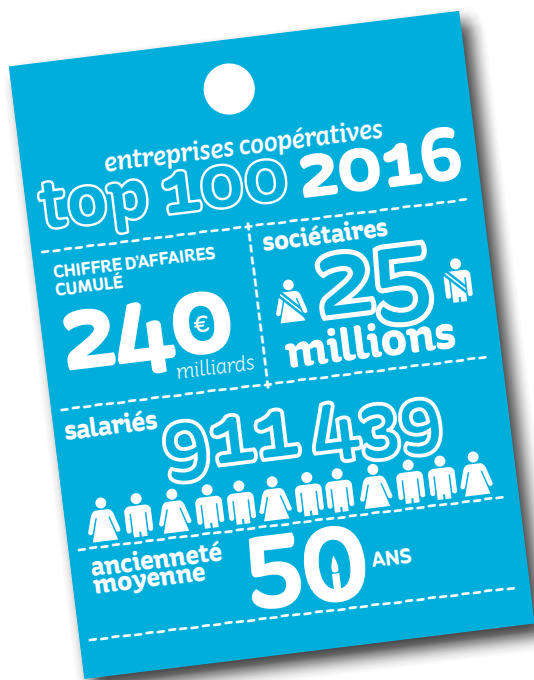
Partageant des principes communs, la coopérative est un mode d'entreprendre qui s'applique à de nombreux domaines. Commerce, agriculture, industrie, artisanat, transport, banque... quasiment tous les secteurs d'activité comptent une coopérative dans leur rang.

chiffres clés 2014

- 22 517 entreprises coopératives
- Part dans l'emploi salarié : 5,1 %
- 1 217 466 salariés
- 26,1 millions sociétaires
- CHIFFRE D'AFFAIRES CUMULÉ : 307 milliards d'euros

Les coopératives
du Top 100 exercent leur activité
dans plus de **26 secteurs
différents**

Retrouvez le Top 100 des entreprises coopératives,
édition 2016 sur www.entreprises.coop



Parmi elles, nombreuses sont des références sur leur marché et leur secteur d'activité, en France et à l'international :

- > **5 groupes coopératifs** dans le **Top 15** des entreprises françaises de l'agro-alimentaire
 » TEREOS, TERRENA SODIAAL, VIVESCIA, AGRIAL ;
- > **2 groupes coopératifs** dans le **Top 6** des entreprises françaises de distribution
 » LECLERC (4^e), SYSTÈME U (6^e) ;
- > **3 groupes coopératifs** dans le **Top 5** des banques françaises :
 » CRÉDIT AGRICOLE, BPCE, CRÉDIT MUTUEL.

TOP 100

des entreprises coopératives, 2016

Des coopératives de commerçants :

- > **Intersport** est le 1^{er} distributeur mondial d'articles de sports ;
- > **Biocoop** est le 1^{er} réseau de magasins bio en France ;
- > **Gadol Optic 2000** est le 1^{er} groupe français d'optique (en chiffre d'affaires) ;
- > **Selectour Afat** est le 1^{er} réseau d'agences de voyage indépendantes en France.

Des Scop :

- > Le groupe **Up** (Chèque Déjeuner) est le n°3 mondial sur le marché des titres de service ;
- > La Scop **Acome** est le 1^{er} fabricant européen de fils et câbles automobile de haute technicité et 2^e fabricant européen de fibres optiques.

Les coopératives du Top 100 détiennent

+320 marques & enseignes que ce soit dans l'alimentation, l'hôtellerie, l'optique, les articles de sport, le bricolage, les titres prépayés, etc.

Neuf coopératives ont

+100 ANS d'existence !
Ce sont essentiellement des coopératives de consommateurs et des banques coopératives.

LE MODÈLE COOPÉRATIF RÉPOND AUX PROBLÉMATIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ACTUELLES

La coopérative rend possible et concret le fait de participer à la gestion d'un bien ou d'un besoin commun. Au sein des coopératives d'usagers et des banques coopératives, et quel que soit leurs profils, des non-professionnels sont invités à prendre des décisions sur la vie de l'entreprise : le locataire, le consommateur, mais aussi l'épargnant sont ainsi directement impliqués dans l'organisation du service qui les concerne.

La gouvernance des coopératives, dont les principes puisent leurs racines au 19^e siècle, trouve aujourd'hui un écho particulier dans le mouvement de l'économie collaborative.

Soumis à de multiples contraintes, les entrepreneurs et les professionnels, y compris indépendants, se regroupent au sein de la coopérative afin d'organiser leur activité de manière collective et plus efficace. L'artisan qui adhère à une coopérative a ainsi la main sur l'approvisionnement à un coût maîtrisé, ce qui lui permet de rester compétitif mais aussi d'accéder à des services complémentaires partagés avec les autres membres : conseils sur un produit, pouvoir de négociation, service après-vente, outils de commercialisation (notamment en ligne), etc.

De même, les coopératives de commerçants - le Commerce Coopératif et Associé- permettent à des PME d'accéder à des moyens puissants et performants auxquels, seules, elles ne pourraient prétendre. Ainsi organisées, elles sont en mesure de répondre collectivement à une concurrence très puissante principalement organisée par de grands groupes. À l'image d'un réseau social professionnel, les entrepreneurs mettent en commun leurs bonnes pratiques, partagent leur stratégie et font ainsi progresser leurs PME.

Au sein de leur coopérative, les agriculteurs peuvent s'unir face à des marchés de matières premières agricoles mondialisés et volatils. Face à une concurrence accrue, la coopération agricole permet aux agriculteurs de se regrouper pour structurer des filières agroalimentaires, investir collectivement dans la transformation, le marketing et l'innovation et ainsi répondre aux attentes des citoyens et consommateurs. Cette solidarité économique, puisée dans le modèle d'entreprise, s'exprime aussi auprès des adhérents en difficulté.

Les coopératives définissent un rapport original au travail : le collectif, la stratégie partagée, la mutualisation des coûts et des risques sont autant d'avantages qui induisent un "mieux-être" au travail et une vision moins incertaine de l'avenir, notamment pour les entrepreneurs.

Le constat vaut aussi pour les salariés, notamment avec le modèle des Scop - Sociétés coopératives et participatives. La Scop est fondée sur une gouvernance partagée, au sein de laquelle les salariés-associés décident des grandes orientations de l'entreprise et élisent leur gérant(e). Cette gestion participative privilégie l'information des salariés : au-delà du partage des richesses créées, leur forte implication dans la vie de l'entreprise peut stimuler l'épanouissement professionnel et le bien-être au travail.

“Valoriser la forme coopérative dans la production laitière.”



Damien Lacombe,
président de Sodiaal

ON CHERCHE À ÊTRE COMPÉTITIFS AVEC DES VALEURS COOPÉRATIVES.

« La fusion avec Entremont en 2011 a été un moment fort pour les coopérateurs. Plus de 4 400 producteurs adhérents nous ont rejoints et nos administrateurs ont à l'époque rencontré tous les futurs adhérents pour leur présenter le modèle coopératif. Avec la coopérative unique de 2007, il y avait la volonté d'atteindre une taille critique et de réaffirmer nos origines coopératives, au travers desquelles chacun a les mêmes droits et les mêmes devoirs : c'était important alors que s'annonçait la fin de la politique des quotas laitiers. L'idée pour avancer était de se diversifier dans les différentes formes de valorisation du lait (fromages, ingrédients alimentaires). La fusion avec Entremont a confirmé cette volonté.

Nous mettons en avant trois valeurs fondamentales : le mutualisme, l'équité territoriale et l'aide aux jeunes agriculteurs. On les retrouve dans notre actuel plan de développement 2020, qui vise à valoriser la forme coopérative dans la production laitière : démarche de développement durable au travers de la labellisation de toute la filière de la « Route du Lait », diversité des acteurs au sein de la coopérative, valorisation du lait biologique, promotion des AOP, développement de marchés à l'exportation, création de partenariats avec les autres coopératives du monde agricole en France.

La fin des quotas peut jouer le rôle d'un renforcement de la coopérative, parce qu'elle offre des débouchés naturels et des prix du marché garantis à tous les producteurs. Nous pensons aussi que les besoins en produits laitiers vont continuer à croître dans la consommation mondiale, avec des marchés nouveaux. On cherche à être compétitifs avec des valeurs coopératives. »



Sodiaal

première coopérative laitière de France

1965 : 8 coopératives régionales

1990 : création d'une union de coopératives

2007 : coopérative unique

13 200 producteurs de lait locaux

5 milliards de litres de lait collectés

SALARIÉS : 9 400

CHIFFRE D'AFFAIRES : 5,4 milliards d'euros



“ S'appuyer sur les pratiques des adhérents du réseau pour faire progresser toute la coopérative. ”

Stéphane Solinski,
directeur général de Sport 2000

LA RECONQUÊTE EN MODE COOPÉRATIF.

« Sport 2000 a montré ces dernières années non seulement ses capacités de résilience mais aussi de reconquête. Un plan triennal dénommé *Cap 2016* a été mis en route en 2012, pour désendetter la coopérative et améliorer la rentabilité moyenne de chaque magasin. Le Plan connaît plusieurs étapes : rétablir une vision commune qui trouve une traduction consommateur jusqu'à la publicité (avec l'emploi en 2014 de Raymond Domenech en égypte), travailler ensuite sur la mise en place d'un tronc commun en magasin pour tout le réseau et fournir aux adhérents des moyens, outils et méthode en faveur des résultats des magasins.

Sport 2000 n'est pas la première entreprise à conduire un changement de ce type. Notre particularité a été de le conduire en mode coopératif. Pour conduire ce changement, on privilégie un process qui part de l'adhérent pour aller vers l'adhérent. Ce n'est en aucun cas descendant du siège vers le réseau. Le meilleur de Sport 2000 est au sein du réseau Sport 2000. Les premiers résultats de la nouvelle politique plus commerciale ont eu un effet d'entraînement pour l'ensemble des magasins. Le Président de Sport 2000 France, Christophe Mostaert incarne le projet et le porte en s'impliquant à titre personnel dans le processus de mise en partage des meilleures pratiques du réseau. On est parti du réseau pour mettre le réseau en mouvement.

Sport 2000 s'est désendetté de près de 20 millions d'euros en 4 ans et la croissance du CA du réseau en 2015 sera la meilleure enregistrée depuis les 5 dernières années. Nous sommes donc sur le bon cap. »

Sport 2000

Coopérative
de commerçants
spécialisée dans le sport

CRÉATION : 1966

MAGASINS :
245 magasins plaine et
220 magasins montagne

SALARIÉS : 5000

CHIFFRE D'AFFAIRES :
580 millions d'euros



“ Maintenir la culture coopérative dans un groupe coopératif. ”



Jean-Luc Candelon,
PDG de Scopelec

NOUS AVONS TOUJOURS TENU À INSUFFLER UN ESPRIT COOPÉRATIF DANS NOS FILIALES.

« Depuis plus de 10 ans, pour maintenir notre avance par rapport à la concurrence et pour conserver notre place de sous-traitant de premier rang pour des opérateurs téléphoniques comme Orange, nous avons pris la décision de continuer à nous développer, à la fois par croissance interne (en engageant de nouveaux salariés) et par croissance externe (en rachetant des sociétés de notre secteur). Jusqu'à présent, avant la loi ESS du 31 juillet 2014 et son article 29 qui évoque la possibilité de constituer des groupes coopératifs, avec une maison-mère et des filiales, nous n'avions pas la possibilité de transformer nos acquisitions en Scop ; ce sont des SAS. Désormais, nous allons nous poser la question du groupe coopératif, même si rien n'est encore décidé par nos sociétaires. En fait, nous pensons plutôt à la constitution de groupes multi-coopératifs, avec plusieurs Scop qui s'associent pour répondre à des appels d'offre. Malgré ces différences de statut, nous avons toujours tenu à insuffler un esprit coopératif dans l'ensemble de nos entités juridiques.

Nous essayons de maintenir une culture de groupe dans des structures disséminées sur tout le territoire, avec une validation de la politique d'acquisition qui doit toujours être assurée par les 850 salariés de la maison-mère.

La nécessité de constituer un groupe s'est imposée à nous, avec à la fois la volonté de devenir un leader sur le marché des télécoms et d'atteindre une taille critique pour être en prise directe avec les donneurs d'ordre. Nous avons donc eu besoin de financements réguliers pour financer notre développement. »

Scopelec

Scop spécialisée dans le secteur des télé-communications, Revel (Haute-Garonne)

CRÉATION : 1973

SALARIÉS : 2 300 dont 850 dans la maison-mère

SALARIÉS-ASSOCIÉS : 446

CHIFFRE D'AFFAIRES : 266 millions d'euros



LE MODÈLE COOPÉRATIF STIMULE L'INNOVATION

L'innovation revêt différentes formes : elle peut naître sous la forme d'un produit, d'un procédé de fabrication, d'un mode de commercialisation, ou d'une organisation du travail¹. La loi relative à l'économie sociale et solidaire introduit également une définition de l'innovation sociale, reposant sur la réponse à des besoins mal ou non-satisfaits par des moyens et des processus originaux. Les coopératives dans leur ensemble favorisent l'innovation sous toutes ses formes, par l'instauration d'une communauté de travail, le souci permanent de répondre aux besoins exprimés par les sociétaires et l'investissement collectif rendu possible par la mutualisation de moyens (financiers, matériels et humains).

Innovation par l'instauration d'une communauté de travail :

- > L'association de toutes les parties prenantes autour d'une production, permise par le modèle des Scic : exemple des Scic abattoirs qui réunissent les éleveurs, les bouchers, les collectifs, les transporteurs et offrent un cadre de dialogue et de négociation du prix ;
- > La réponse collective à des marchés et la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement des coopératives d'artisans ;
- > La formation des salariés et des élus aux spécificités de la coopération : accompagnement à la prise de fonction, livret d'accueil, création de l'Institut de Coopération Agricole ;
- > Le parrainage financier d'anciens membres vers les nouveaux, et mise en place d'un tutorat (coopératives de commerçants) ;
- > La responsabilisation des salariés-associés et les avantages de l'intelligence collective (Scop).

Innovation par la réponse aux besoins exprimés par les sociétaires :

- > Création de marques distributeur et cartes de fidélité (coopératives de consommateurs) ;
- > Création d'un logiciel de gestion pour les mandataires judiciaires (ASTEL, Crédit Coopératif) ;
- > Soutien et promotion de l'habitat participatif (coopératives HLM) ;
- > Création et gestion d'un espace de colocation pour personnes âgées (Scic Viv'la vie, Lozère).

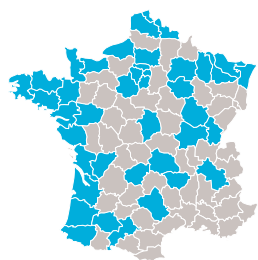
Innovation par l'investissement collectif dans des domaines clés :

- > Investissements dans la recherche et les filières agroalimentaires d'avenir (coopératives agricoles). "Ma dose de Farine" (coopérative Dijon céréales) a été choisie pour représenter l'innovation française à l'exposition universelle de Milan 2015 ;
- > Financement des travaux de rénovation et d'économies d'énergie (banques coopératives) ;
- > Convergence entre consommation durable et production durable innovante (nutrition, santé, économie circulaire).

Innovation par la transmission des savoirs, l'essaimage des structures :

- > Mise en place de commissions jeunes dans les coopératives agricoles, qui permettent d'innover sur les dispositifs d'accueil et d'accompagnement : exemple avec la Sodiaal-Box (coopérative Sodiaal), nouveau dispositif d'accompagnement à destination des jeunes ;
- > Multiplication des incubateurs d'entreprises (starts up innovantes) sous forme de Scop : Alter'Incub (Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes) et Catalis (Midi-Pyrénées) ;
- > Création de Villages by CA (Crédit Agricole) : espaces d'innovation et lieux de vie, reliés entre eux, dans lesquels tous les acteurs locaux (start-up, PME, grands groupes, ...) se rencontrent, coopèrent et innoveront pour faire avancer l'économie des territoires.

1. Manuel d'Oslo, Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation, 3^e édition, 2005.



Siège social
des 100 + grandes
coopératives

73% hors
région parisienne

53
départements
différents

L'ancrage territorial des coopératives

LES COOPÉRATIVES STIMULENT L'ÉCONOMIE ET LA DÉMOCRATIE LOCALES

Les coopératives valorisent le territoire et en développent la cohésion. Elles participent à la construction de son identité, à sa vitalité et *in fine* son attractivité. 73% des sièges sociaux des grandes coopératives sont implantés en région (données 2014).

Exemple des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic)

La Scic, par son modèle original de sociétariat réunissant salariés, usagers, collectivités, entreprises, est de nature à intégrer la complexité inhérente aux approches territoriales. L'économie de proximité est en effet le résultat d'interactions, parfois conflictuelles, entre tous ces acteurs. Réunis au sein d'une coopérative, ils inventent **des réponses nouvelles fondées sur des modèles économiques hybrides**, et font le choix de la coopération plutôt que celui de la concurrence (sur le prix d'un produit, sur la subvention à une structure, sur l'organisation d'une filière...). Les Scic sont ainsi particulièrement adaptées à la gestion d'une filière locale d'intérêt public comme le bois, la restauration collective (notamment scolaire), l'énergie ou les transports.

Ainsi, les coopératives dans leur ensemble renforcent les liens de solidarité entre les individus et entre les entreprises. Dans leurs relations marchandes, les coopératives considèrent le territoire bien sûr comme une zone de chalandise, mais aussi comme un espace composé d'adhérents qui se regroupent pour améliorer la qualité des choix. Par la coopération, ces groupements de personnes réduisent les imperfections des marchés concurrentiels (mauvaise information, multiplication des intermédiaires, taux de marges appliqués à chaque étape de la vie d'un produit ou d'un service...). De fait, ils diminuent les coûts de transaction et prennent de meilleures décisions pour leur territoire.

Exemple des coopératives agricoles

À l'heure où l'Etat est moins interventionniste, les coopératives agricoles assurent la proximité avec les producteurs et travaillent en interaction avec le tissu local. Elles sont par définition implantées dans les territoires et créent de l'activité économique et de l'emploi en dehors des grandes métropoles, particulièrement dans les zones rurales où elles sont souvent **les premiers employeurs de leur bassin d'emploi**. La dynamique d'investissement dans les territoires se fait en lien avec les parties prenantes locales (banques, réseaux associatifs, collectivités locales, associations environnementales).

Les coopératives vitalisent l'économie locale non seulement par les emplois qu'elles créent et maintiennent, mais aussi par **la redistribution de richesses aux territoires**, sous forme de salaires versés, d'investissements réalisés (infrastructures, aménagement...), mais également sous forme d'impôts. Les entreprises membres d'une coopérative de commerçants sont indépendantes et paient leurs impôts localement. Il en est de même pour les banques coopératives : en 2014, ces dernières ont payé près de 7,5 milliards d'euros de taxes et impôts locaux.

À travers la mise en place d'un **système d'engagements réciproques**, basé sur la confiance (principe d'adhésion volontaire), les coopératives créent des liens sociaux qui ne sont ni strictement commerciaux, ni strictement financiers. Les décisions stratégiques sont également prises au niveau local, lors des assemblées générales qui réunissent l'ensemble des sociétaires – des sociétaires qui peuvent être des élus locaux, des professionnels ou des simples habitants, mais qui dans tous les cas ont un intérêt à défendre et dynamiser leur territoire, leur cadre de vie.

Exemple des banques coopératives

Fortes d'un maillage de plus de 22 000 agences, les banques coopératives assurent **une présence constante sur l'ensemble des territoires**, au plus près des particuliers, des entreprises, des collectivités territoriales ou du tissu associatif. Elles financent les deux-tiers des crédits à l'économie nationale. Enfin, les coopératives réalisent l'articulation entre le local, le régional, le national et parfois l'international (dans le cas des grandes coopératives agricoles et de commerçants, et de certaines Scop), en représentant la France et sa diversité territoriale dans le monde entier.

focus

Le périmètre social des coopératives

En complément des données INSEE et celles produites par l'Observatoire national de l'ESS, le périmètre utilisé dans cette publication inclut les entreprises ayant un statut juridique de coopérative, mais aussi leurs membres (lorsque les sociétaires sont des entreprises) et leurs filiales. Il s'agit du « périmètre social » des coopératives, qui permet de rendre compte de manière plus précise de **leur impact économique et social dans les territoires**. Les salariés des entreprises et établissements membres d'une coopérative sont comptabilisés de manière globale. Dans les coopératives d'entreprises, les centres de profit sont les entreprises membres, et la coopérative est un outil au service des adhérents. **Coopérative, entreprises et filiales** forment un ensemble cohérent regroupant des structures complémentaires. Par exemple, les entreprises membres d'une coopérative de commerçants ne pourraient pas assurer leur activité sans la coopérative, dont la valeur ajoutée se situe dans le réseau composé d'adhérents commerçants.

Les liens entre la coopérative et ses filiales sont nombreux. Les valeurs coopératives constituent une culture d'entreprise transmise aux filiales, qui respectent l'objet de la coopérative. Les filiales réinjectent une partie de leurs résultats financiers aux adhérents directement ou par le biais de la coopérative.

D'un point de vue financier, juridique et en matière d'emploi, les liens de responsabilité entre les coopératives et leurs filiales sont forts. Ils justifient l'application du « périmètre social » permettant de calculer un chiffre d'affaires et un nombre d'emplois salariés consolidés.

“Créer un outil financier pour piloter la troisième révolution industrielle.”

Christine Jacglin,
directrice générale du Crédit Coopératif



© Alain Bujak

LE SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER DOIT JOUER SON PLEIN RÔLE POUR AIDER L'ÉCONOMIE TERRITORIALE À SE CONSOLIDER ET À SE DÉVELOPPER.

« Le Crédit Coopératif est une banque coopérative d'envergure nationale, mais avec un fort ancrage régional, qui a une démarche permanente d'innovation. Le livret Troisième révolution industrielle en est une parfaite illustration. Nous avons en effet été sollicités en 2014 par la CCI Nord de France, qui était en réflexion sur la transition entre le passé industriel de la Région et la nouvelle révolution industrielle. De nos échanges entre les acteurs régionaux et les équipes du Crédit Coopératif, notamment l'agence de Lille, est née cette véritable innovation financière.

L'ingénierie financière de la banque a pensé à utiliser le livret d'épargne pour collecter de la ressource, et l'affecter à des projets labellisés troisième révolution industrielle. En onze mois, plus d'un millier de livrets ont été ouverts pour une collecte de plus de 10 millions d'euros. Deux tiers des livrets ont été souscrits en Nord-Pas de Calais, 10 % ont été souscrits par des associations, 90 % par des particuliers. Côté financement, une quarantaine de dossiers d'entreprises sont déjà à l'étude, dont la construction d'une crèche bio-climatique en territoire rural, la création d'une entreprise qui conçoit des imprimantes 3D, ou une société pour le recyclage de l'huile de friture.

Le secteur bancaire et financier doit jouer son plein rôle pour aider l'économie territoriale à se consolider et à se développer. Et la transparence, la traçabilité et l'utilisation concrète des ressources permettent de montrer aux citoyens quelle est l'utilité sociale d'une banque. »

Crédit Coopératif, (groupe BPCE)

En 2014, l'ensemble de ses ressources s'élevait à 15,5 milliards d'euros

CRÉDITS AFFECTÉS :
48 % aux entreprises,
42 % à des associations
et organismes
d'intérêt général
10 % aux particuliers.

CLIENTS ACTIFS :
327 000 dont 76 400
personnes morales,





“ Redonner une place éminente
aux administrateurs. ”

Bernard Flouriot,
président du Crédit Mutuel Anjou

LE CRÉDIT MUTUEL ANJOU A SOUHAITÉ RÉAFFIRMER LE RÔLE DES ÉLUS.

« Il existe des statuts propres au Crédit Mutuel Anjou, qui ont été revisités depuis sept ans, pour réaffirmer le rôle des élus. Cela correspondait d'ailleurs à une volonté propre des nouveaux administrateurs d'avoir un apport significatif dans leur établissement financier. Chacun des élus peut prendre un rôle en fonction de ses centres d'intérêt. Ils ont aussi accès aux formations mises en place par le Crédit Mutuel Anjou, notamment sur les questions bancaires.

Après la crise financière, on a vu arriver de nouveaux administrateurs, avec une féminisation et un rajeunissement de la fonction. Chacun a voulu comprendre comment fonctionnaient les banques, avec une spécificité pour les banques coopératives. Au sein du Crédit Mutuel Anjou, tout le monde a son rôle dans l'explication de la spécificité coopérative. Pour être élu il faut bien entendu être sociétaire, mais cela implique un engagement plus important.

Les administrateurs ont également un rôle dans l'engagement sociétal de la banque. Le Crédit Mutuel Anjou a une association dotée de 80 000 euros pour aider à la création d'emplois par la formation et l'insertion. Tous les ans, par cette association, nous soutenons des entreprises d'insertion ou des établissements d'aide par le travail, notamment pour leur fonction de recherche-développement.

Les élus du Crédit Mutuel sont aussi engagés dans le soutien vers les jeunes. Nous sommes en partenariat avec Unis-Cité Angers, qui fait la promotion du service civique : élus et salariés de la banque ont accueilli les jeunes dans leurs missions. »

Crédit Mutuel Anjou

(Maine-et-Loire)

80 % de sociétaires
parmi ses clients, soit
156 000 personnes

450 administrateurs
élus dans les
38 caisses locales

650 salariés

248 000 clients,
soit 1 habitant sur 3

96 % des décisions
d'investissement sont
prises dans les caisses
locales



“ Faire travailler ensemble
les bouchers et les éleveurs. ”

Nicolas Nydegger,
directeur de la CAMVA



LA COOPÉRATIVE DE BOUCHERS TRAVAILLE DANS UNE LOGIQUE DE CIRCUITS COURTS AVEC LES COOPÉRATIVES D'ÉLEVEURS.

« La CAMVA a toujours eu une politique de proximité entre les bouchers et les éleveurs (principalement de porcs et d'agneaux), ce qui explique aussi que nous travaillons avec les mêmes producteurs de viande depuis des années. Cette politique s'est renforcée en 1980, quand, à la fermeture de l'abattoir de Carcassonne, nous avons fait le choix de travailler avec l'abattoir de Castelnaudary, qui nous permettait de nous rapprocher encore plus des éleveurs. Les éleveurs sont eux-mêmes regroupés en coopératives, ce qui nous fait travailler dans une logique de circuits courts. Parmi les coopératives d'éleveurs avec qui nous travaillons, il y a Arteris, une très grande coopérative spécialisée dans les agneaux et les porcs, une importante coopérative de Castelnaudary. Au travers de la CAMVA, nous valorisons aussi leurs produits d'élevage.

Statutairement, il n'y a pas d'adhésion croisée qui soit possible entre les coopératives, mais nous nous invitons mutuellement à nos assemblées générales. On crée des contacts directs, ce qui permet aux uns et aux autres de mieux connaître leurs métiers respectifs.

Notre politique est bien sûr d'offrir les meilleurs services aux bouchers de l'Aude. Sur cent trente répertoriés dans le département, nous comptons pas loin de 100 adhérents. On leur demande de prendre des parts sociales dans la coopérative, à hauteur de quinze jours de leur chiffre d'affaires. Au fil des années, nous sommes enfin devenus un des acteurs importants de l'économie régionale, en participant à un éco-système performant et innovant. »



CAMVA

Coopérative artisanale
des métiers de
la viande de l'Aude.

CRÉATION : 1973

SOCIÉTAIRES :
une centaine

SALARIÉS : 8

CHIFFRE D'AFFAIRES :
3,6 millions d'euros

Et demain ? Les coopératives font face aux nouveaux défis

Durables, innovantes, implantées dans les territoires qu'elles dynamisent, les coopératives montrent leur résilience et leurs capacités d'adaptation. Dans les années à venir, elles auront à faire face à de nouveaux défis : plusieurs enjeux de prospective sont ici identifiés.

DÉFENSE, VALORISATION ET TRANSMISSION DU MODÈLE COOPÉRATIF

La mondialisation des échanges a conduit à une certaine uniformisation : les dispositifs réglementaires et législatifs, notamment européens, impactent l'ensemble des entreprises sans distinction. Mais les coopératives devront faire entendre leur spécificité et leur mode de fonctionnement original, notamment les banques. Autre enjeu important : la défense des dispositions fiscales favorables au développement des coopératives, nécessaire pour inciter la création de nouvelles entreprises.

La transmission des coopératives et des principes de gestion qui y sont inhérents constitue également un défi. Les nouvelles générations d'entrepreneurs sont conscientes des limites d'un système économique uniquement fondé sur la recherche de profit à court terme. L'éducation à la coopération doit être développée en direction à la fois des jeunes mais aussi des professionnels, qui méconnaissent ce modèle entrepreneurial. Ce modèle doit être plus largement intégré dans les formations initiales et continues afin de sensibiliser les jeunes, les salariés en quête de renouveau et d'implication dans leur travail, et les dirigeants soucieux de transmettre leur entreprise à celles et ceux qui l'animent.

ADAPTATION, ACCOMPAGNEMENT ET INSPIRATION DU CHANGEMENT

Les coopératives d'entreprises, initialement fondées pour assurer une fonction d'achat, de production, de commercialisation, de services apportent un service global à leurs membres : fonctions supports (informatique, comptabilité, communication, etc.). Pour les coopératives artisanales, cette tendance va s'accroître avec l'émergence d'une "économie de la fonctionnalité", substituant la propriété de l'outil de production (coûteux et rapidement obsolète) ou de son propre espace de vente, à l'usage des meilleurs outils et espaces en mutualisant l'investissement. Les coopératives ont un rôle à jouer face à l'émergence d'une société d'usagers et de mutualisation des moyens.

Les coopératives de commerçants et les coopératives de travail associé (Scop, Scic) constituent une réponse concrète et alternative à une approche nouvelle du travail qui s'affirme de plus en plus : celle d'une économie collaborative. Modernes et avant-gardistes dans leurs fondamentaux, elles sont en phase avec les nouvelles attentes des entrepreneurs, des salariés, usagers, clients et consommateurs.

Sur les territoires, les collectivités territoriales recherchent des solutions locales pour préserver la cohésion sociale. Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif, par exemple, pourront participer à la réflexion sur la gestion des biens communs. L'eau, le logement, l'alimentation feront l'objet d'une réappropriation sociale et collective, exigée par les enjeux du développement durable.

DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIONS INTER-ENTREPRISES, DES LOGIQUES DE GROUPE

Sous une enseigne commune nationale, des réseaux de coopératives développeront des stratégies communes et concertées de négociation avec les partenaires en amont (fournisseurs, assureurs, banquiers) et de communication avec les clients finaux en aval (marques, démarches qualité, opérations commerciales communes). Ces stratégies de groupes permettront aux coopératives de demeurer compétitives en atteignant des tailles critiques de négociation et d'action, et aux membres de ces coopératives de rester indépendants.

Si la mutualisation est l'un des principes de fonctionnement des coopératives, la coopération entre coopératives – ou intercoopération – reste un champ à développer. Des coopératives artisanales pourront par exemple se rapprocher de coopératives de fournisseurs pour un approvisionnement en matière première fiable et de qualité (exemple des coopératives de bouchers charcutiers avec des coopératives d'éleveurs ou de producteurs de lait), avec la garantie d'une relation commerciale équitable et stable. D'autres rapprochements sont aussi envisageables, dont certains déjà à l'œuvre, entre des coopératives de Services à la personne et des coopératives de construction-rénovation ; coopératives de production d'énergie et coopératives HLM, etc.

Les partenariats inter-coopératives et avec les autres entreprises de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations et entreprises sociales) seront une des clés de rayonnement et de performance du modèle coopératif dans les prochaines années.

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Le développement international des coopératives, même s'il ne touche pas tous les secteurs de la même manière, sera accentué sous réserve des points précédents : transmission, accompagnement du changement, développement des coopérations. Le secteur agroalimentaire est notamment en train de devenir l'un des plus stratégiques de l'économie mondiale. Pour les agriculteurs et leurs coopératives, les potentialités sont énormes pour les années à venir. Les coopératives doivent contribuer à ce que la France retrouve le rang de première puissance agricole européenne qui était le sien il y a encore cinq ans, tout en s'adaptant aux enjeux d'une production durable et de qualité. La coopération agricole porte une véritable ambition alimentaire sur le sujet : promouvoir des produits de qualité, cesser de niveler l'offre par le bas, maintenir la vitalité économique des zones rurales.

Les coopératives se regroupent en différentes familles.

La typologie la plus simple tient compte de deux critères :

1. Qui est l'associé, membre de la coopérative et détenteur d'au moins une part du capital ?
2. Quelle est l'activité exercée ?



COOPÉRATIVES agricoles

COOPÉRATIVE D'ENTREP

> les associés sont **les** (agriculteurs, pêcheurs, transporteurs, com



COOPÉRATIVES d'artisans

COOPÉRATIVES maritimes



Un p coopé m



COOPÉRATIVES scolaires



COOPÉRATIVES D'UTILISATEURS OU D'USAGERS

> les associés sont

les utilisateurs ou usagers des biens et services produits

(consommateurs, élèves, ménages à revenus modestes, habitants)

COOPÉRATIVES de consommateurs



COOPÉRATIVES habitantes



COOPÉRATIVES HLM



COOPÉRATIVES bancaires



BANQUES COOPÉRATIVES

> les associés sont

les clients et sociétaires

bénéficiaires de services de paiements, déposants ou emprunteurs.

S
RISES

entrepreneurs
(agriculteurs, artisans,
commerçants)



COOPÉRATIVES
de transports



COOPÉRATIVES
de commerçants



Paysage économique diversifié et multiples

**COOPÉRATIVES
DE PRODUCTION**



> les associés sont
les salariés

SCOP
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES



tous secteurs



SCIC
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
D'INTÉRÊT COLLECTIF



tous
secteurs



**COOPÉRATIVES
MULTISOCIÉTAIRES**

> les associés sont **toutes
les parties prenantes**

(salariés, producteurs, bénéficiaires,
bénévoles, usagers, particuliers,
collectivités publiques,
associations, entreprises).

A. LES COOPÉRATIVES D'ENTREPRISES

1. Les coopératives agricoles



Une coopérative agricole est une entreprise créée par des agriculteurs pour valoriser et vendre ensemble leurs produits agricoles. Ainsi, les agriculteurs sont à la fois les propriétaires de leur coopérative et ses fournisseurs en productions animales ou végétales. Les agriculteurs se regroupent aussi pour créer des coopératives de services : utilisation de matériel agricole en commun, insémination des animaux. Ces sociétés de personnes et non de capitaux pratiquent un mode de gouvernance démocratique, selon le principe « une personne = une voix ». Les coopératives agricoles ne sont ni délocalisables, ni « opérables ».

Les coopératives agricoles, au cœur des territoires et de la chaîne alimentaire

Quelles que soient leurs tailles ou les filières agricoles qu'elles valorisent, les coopératives agricoles agissent pour l'économie réelle des territoires en privilégiant le long terme. 74% des sièges sociaux sont en zone rurale où elles sont le plus souvent le 1^{er} employeur privé. Leur ancrage territorial et leur positionnement particulier entre l'amont et l'aval, leur permet d'être des acteurs incontournables de la chaîne alimentaire. Les coopératives agricoles sont idéalement placées pour répondre efficacement aux attentes du consommateur notamment en termes de traçabilité, de transparence, de qualité et de sécurité des aliments.

STRUCTURE NATIONALE :
Coop de France

www.coopdefrance.coop

Le Top 10 des coopératives agricoles

NOM DE LA COOPÉRATIVE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRISES	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS
InVivo	Céréales Approvisionnement	75	5 668	223	8 000
Sodiaal Union	Lait	75	5 427	13 200	9 400
Tereos	Sucre	59	4 697	12 000	24 000
Terrena	Polyvalente	44	4 683	22 000	12 779
Agrial	Polyvalente	14	4 233	12 000	12 000
Vivescia	Céréales Approvisionnement, Meunerie, Malterie	51	3 984	11 393	7 622
Axereal	Céréales Approvisionnement, Meunerie, Malterie	18	3 097	13 000	3 193
Even	Lait	29	2 160	1 500	5 360
Triskalia	Polyvalente	29	2 100	18 000	4 800
Cooperl Arc Atlantique	Viande	22	2 037	2 700	5 000



“ Créer un projet collectif régional pour de nouvelles plantations d’arbres fruitiers. ”

Vegafruits

Réunion de trois coopératives en 1991.

PRODUCTEURS :
200

EXPLOITATIONS AGRICOLES :
100

PRODUCTION ANNUELLE :
10 000 tonnes de fruits

CHIFFRE D’AFFAIRES :
9 millions d’euros
40 % du marché de la mirabelle

LA COOPÉRATIVE EST L’INTERFACE PARFAITE ENTRE LA PRODUCTION AGRICOLE ET LA CONSOMMATION.

« Les coopératives Jardins de Lorraine, Vergers de Lorraine et Coteaux lorrains se sont rassemblées pour trouver de nouveaux débouchés à leurs produits, avec plusieurs initiatives : étiquette Mirabelles de Lorraine en 1996, obtention de l’Indication géographique protégée, atelier de surgélation sur le site en 2004, recherche marketing de nouveaux modes de consommation en 2009, atelier de fabrication de compotes en 2014. Sans le regroupement des coopératives, la filière mirabelle n’existerait presque plus. Cette stratégie est aussi le moyen d’assurer un revenu stable et disponible pour les producteurs. Aujourd’hui, Vegafruits réalise, avec les fruits de ses adhérents, 50 % de ventes en fruits frais (un quart est vendu à l’export et les trois quarts en France dans la grande distribution et sur les marchés) et 50 % de ventes en fruits transformés. Vegafruits a mis en place une stratégie du fruit Beau, bon et naturel dont les deux piliers sont l’innovation et la communication.

Toutes ces initiatives ont participé à la relance de la mirabelle sur notre territoire, avec une demande croissante des consommateurs. Pour répondre à cette demande, nous avons lancé en Lorraine le projet Dare-Dare (pour Dynamisation arboricole régional) pour redynamiser la filière des arbres fruitiers. Il s’agit de coopérer pour être compétitifs.

Vegafruits ou le projet Dare-Dare démontrent qu’on ne peut pas innover seul dans son exploitation. La coopérative est la première clé du succès. La coopérative est l’interface parfaite entre la production agricole et la consommation. »



Bruno Colin,
directeur général de Vegafruits

2. Les coopératives d'artisans



Une coopérative artisanale regroupe des entreprises qui décident, dans un souci d'efficacité économique, de mettre en commun certains de leurs moyens pour les optimiser. Au sein de ces coopératives, l'artisan associé est soit utilisateur du service de la coopérative, soit fournisseur d'un service à sa coopérative.

Les artisans s'organisent en coopératives d'achat, de commercialisation, de production ou de service pour accroître leur performance et leur compétitivité d'entreprise et développer ou diversifier leur accès direct aux marchés.

La branche la plus représentée est celle du bâtiment avec des coopératives de construction-rénovation et des coopératives d'achat (plus de 250 coopératives, pour un chiffre d'affaires cumulé de 850M€).

Les bouchers charcutiers se regroupent eux dans des coopératives d'achat ou de production pour maîtriser leur approvisionnement et développer leur propres productions (séchoirs...).

Les artisans de la mécanique agricole et de la mécanique automobile sont également très présents en coopératives d'achat. Aussi, près de la moitié des artisans coiffeurs sont servis par trois coopératives d'achat (plus de 20 000 coiffeurs sont adhérents d'une coopérative) qui les accompagnent dans leur action commerciale et garantissent leur indépendance face aux franchises.

La Coopération artisanale est aussi présente chez les taxis, les prothésistes dentaires ou les menuisiers, ébénistes et artisans d'art. Elle s'ouvre à de nouvelles activités et de nouveaux métiers comme les services à la personne, la domotique, le dépannage 24/24.

STRUCTURE NATIONALE :
Fédération Française des Coopératives et Groupements d'Artisans

www.ffcga.coop

Le Top 10 des coopératives d'artisans

NOM DE LA COOPÉRATIVE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRIS	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS
Organisation des Coopératives d'achats pour les Artisans du Bâtiment (ORCAB)	Matériaux de Construction, Fournitures de Bricolage	720	85	50	1500
Société Coopérative Artisanat Rural (SCAR)	Matériaux agricoles	162,5	35	430	75
EUROGAM	Réparation Automobile	24,6	37	75	3
SOCAPS	Services aux Entreprises	22,7	76	290	
COOPERE	Coiffure	19	24	15 084	
Coopérative des carrossiers de Guyenne et Gascogne	Réparation Automobile	11	33	314	6
Société d'Achat des Bouchers de la Région de Colmar (SABRECO)	Multi-secteurs dont alimentaire	8,6	68	80	24
Fibres	Matériaux de Construction, Fournitures de Bricolage	7,1	974	103	21
Société d'achat en commun des Bouchers et Bouchers Charcutiers du département de la Manche (SOCOBOMA)	Multi-secteurs dont alimentaire	6	50		19
Société coopérative anonyme Artisanale d'Achat en commun des Bouchers et charcutiers du Calvados (SOCABOC)	Multi-secteurs dont alimentaire	5,9	14	250	12

“ Entraîner l'ensemble des adhérents dans la construction commune du nouveau siège social. ”



Alain Hubert,
directeur général de Triangle

LA CONSTRUCTION DE NOTRE NOUVEAU SIÈGE SOCIAL, AVEC LA COOPÉRATION DE NOS ADHÉRENTS, A CRÉÉ UN SENTIMENT D'APPARTENANCE À LA COOPÉRATIVE.

« La création de Triangle est née directement de la volonté des artisans d'Indre et Loire et du Loir et Cher, issus des métiers, de la charpente, de la couverture, de la menuiserie et de l'isolation. Le principe général est que chaque artisan est adhérent de la coopérative, Triangle ne vend les produits qu'à ses adhérents. L'autre élément fondamental est celui de l'équité : sur les prix, sur les services et dans le fonctionnement coopératif. Tous les adhérents ont le même nombre de parts sociales dans la coopérative. Et lors des différents moments d'échanges et de dialogues dans la coopérative, chacun pèse pour une voix.

Parmi les grandes décisions qui ont été prises récemment, il y a le déménagement de notre siège social dont nous avons voulu faire une vitrine pour nos adhérents. Nous leur avons proposé de participer à la construction des bâtiments implantés sur ce terrain de 73 000 mètres carrés. Sur la base des plans réalisés par deux architectes Tourangeaux, nous avons laissé les artisans se positionner, corps de métier par corps de métier, sur les parties des bâtiments qu'ils voudraient aménager. On souhaitait avoir des bâtiments représentatifs de l'artisanat innovant : ils sont à ossature bois et comportent des éléments novateurs d'isolation. Cette construction, avec la coopération de tous, a créé un sentiment d'appartenance à la coopérative. »

Triangle

CRÉATION : 2007

ADHÉRENTS : 160

SALARIÉS : 27

CHIFFRE D'AFFAIRES TRIANGLE :
15 millions d'euros

Triangle fait partie
du **réseau Orcab**,
(50 coopératives
d'achats).

ARTISANS ADHÉRENTS : 6 870

CHIFFRE D'AFFAIRES ORCAB :
725 millions d'euros



3. Les coopératives de transport



Il existe deux formes de coopératives dans le secteur du transport :

D'un côté, les sociétés coopératives de production (Scop) regroupent des personnes physiques qui exploitent en commun un fonds de commerce.

De l'autre, la forme la plus utilisée est la coopérative d'entreprises de transport qui regroupe des personnes morales. Dans une coopérative, la démocratie est l'élément structurel. Chaque coopérateur a le même pouvoir décisionnel que les autres. Pour autant, adhérer à une coopérative ne fera pas perdre son indépendance au chef d'entreprise. En créant des réserves constituées pour l'avenir, la coopérative d'entreprises de transport fonctionne ainsi sur la stratégie du long terme et permet de structurer une offre économique sur un marché existant. La forme coopérative permet ainsi d'avoir de nouveaux clients ou de développer son parc de véhicules en s'ancrant dans un maillage territorial. La coopérative peut également développer un service de voiturier.

Le secteur du transport est largement atomisé. La concurrence est rude et l'on note un développement de la concurrence déloyale venue notamment des pays de l'Est. Les formes coopératives aident à structurer le secteur.

STRUCTURE NATIONALE :
France Groupements

www.france-groupements.com

Le Top 10 des coopératives de transport

NOM DE LA COOPÉRATIVE	DATE DE CRÉATION	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRIS	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS	NB ÉTABLISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE
ATR	1976	63	41	12	300	5
ABLO	1969	44	14	2	150	1
C.A.R.	2001	30	12	6	160	1
Allo Fret	1960	92	4	4	60	1
Astre	1992	91	3,5	160	14 500	308
FA 22	2003	22	3	18	20	1
FA 14	2003	14	3	6	21	1
C.T.B.	1993	59	2,5	3	21	1
H.L.T.B.	1995	43	1	15	2	1
T.E.T.	2004	71	1	10	10	1

“ Créer de la solidarité entre des coopératives de transport départementales. ”



Stéphane Le Faou,
gérant de Littoral Transport Express

SE REGROUPER ENTRE COOPÉRATIVES DE TRANSPORTEURS INDÉPENDANTS EST APPARU COMME UNE ÉVIDENCE.

« Se regrouper entre coopératives de transporteurs indépendants est apparu comme une évidence, à la fois pour des raisons de concurrence, à cause de la concentration du secteur et parce que les clients (des groupes industriels) ont besoin d'avoir affaire à un interlocuteur unique. Chaque coopérative de transports, dans chaque département, est adhérente à France Alliance Réseau, créé en 2013.

Après une période difficile, en 2003/2005, pour relancer l'activité de Littoral Transport Express, les coopérateurs se sont retrouvés ensemble et ont pu accueillir de nouveaux membres. Nous avons aussi pu compter sur de nombreux clients, qui avaient promis de faire appel à nous dès que l'activité repartirait. Aujourd'hui, Littoral regroupe 11 indépendants, qui peuvent avoir plusieurs chauffeurs (31 au total). Notre chiffre d'affaires était de 1,2 millions d'euros en 2005 et il sera de 3 millions d'euros cette année.

Dans la structuration de la coopérative, nous avons pu compter sur France Groupements, qui nous a notamment aidés sur le plan juridique. La coopérative donne le droit d'exercer à chacun des chauffeurs et elle doit se mettre en règle, en se munissant des assurances, des licences de transports et du plan de formation. Au sein de Littoral Transport Express, nous avons créé un comité d'associés, qui se réunit tous les mois, pour pouvoir prendre à trois des décisions sur les dossiers les plus importants de la vie de l'entreprise. Avec la même périodicité, nous avons aussi des réunions avec les autres coopérateurs. »



Littoral Transport Express

Coopérative de transporteurs indépendants située dans le Finistère

CRÉATION : 2003

REGROUPEMENT : 11 indépendants

Création de France Alliance Réseau : 2013

22 départements couverts par l'activité de livraison du réseau

4. Les coopératives de commerçants détaillants



LE COMMERCE COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ, ENTREPRENDRE AUTREMENT EN RÉSEAU

Le Commerce Coopératif et Associé est une manière d'organiser des réseaux de points de vente (magasins, agences, hôtels, etc.) sous forme de groupements. Dans plus de 90 % des cas, les groupements sont organisés sous forme coopérative. Dans les autres cas, il s'agit d'un autre statut juridique (GIE, SA, etc.) qui emprunte tout ou partie des principes coopératifs.

Les groupements de commerçants associés sont constitués par des entrepreneurs indépendants, associés au sein d'un groupement, dans le but de mutualiser leurs moyens et leur savoir-faire pour construire, ensemble, un projet collectif. Propriétaires de leurs affaires et de leur réseau/ enseigne, ils en sont les acteurs et les décideurs. Les coopératives de commerçants sont essentiellement présentes dans les secteurs du commerce de détail (alimentaire, sports, optique, bricolage, équipement de la maison, pharmacie, etc.) mais aussi, et de plus en plus, dans les services (immobilier; hôtellerie,

services à la personne, conseils aux entreprises, etc.).

En 2015, les groupements de commerçants associés ont réalisé un chiffre d'affaires cumulé de plus de 143 milliards d'euros, représentant 30,5 % du commerce de détail, des performances supérieures à celles de leur marché. Enfin, le développement des réseaux du Commerce Coopératif et Associé ainsi que la démographie française appellent au recrutement de plus de 2 000 nouveaux entrepreneurs d'ici 5 ans. Les valeurs coopératives constituent un atout essentiel qui a fait ses preuves.

STRUCTURE NATIONALE :
Fédération du Commerce Coopératif et Associé

www.commerce-associe.fr

Le Top 10 des coopératives de commerçants

NOM DE LA COOPÉRATIVE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRISES	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS
ACDLEC	Multi-secteurs dont alimentaire	94	30 243	519	109 00
Systeme U	Commerce Alimentaire	94	23 510	1 300	80 500
Astera	Répartition Pharmaceutique	76	8 388	6 195	33 467
Selectour Afat	Agences de Voyage	75	2 576	533	4 080
Gedex	Matériaux de Construction, Fourniture de Bricolage	92	2 140	200	6 065
Sogiphar	Répartition Pharmaceutique	75	1 809	1 283	6 957
Agridis	Céréales Approvisionnement, Meunerie, Malterie	41	1 777	71	317
Intersport	Articles de sport	91	1 600	350	7 640
Bigmat	Matériaux de Construction, Fourniture de Bricolage	75	1 065	104	3 893
Welcoop	Répartition Pharmaceutique	54	959	2 800	1 315

“ Investir dans la recherche-développement pour développer la coopérative. ”



Eric Plat,
PDG d'Atol

DANS UNE COOPÉRATIVE, COMME ATOL, ON PRÔNE LE CAPITAL PATIENT.

« Dans une coopérative, comme Atol, on est dans le capital patient. Les bénéfices sont réinvestis dans l'outil professionnel ; le retour sur investissement est lié à l'amélioration de l'activité de tous. Être en coopérative permet d'investir de façon durable sans pression extérieure.

Atol est aussi et surtout une entreprise encourageant la croissance solidaire et durable à travers la structure Archipel qui permet aux jeunes opticiens d'investir et d'être aidés dans l'achat d'un point de vente référent et la structure Alizés qui apporte une aide financière aux associés Atol qui souhaitent se développer.

Atol les opticiens est le quatrième acteur sur le marché français de l'optique. Fort de ce constat et puisque c'est intégré dans l'ADN même de notre coopérative depuis sa création, nous nous devons d'être innovant. En tant que challenger sur notre marché, nous nous devons d'être l'acteur qui provoque le changement. C'est de notre responsabilité d'anticiper les besoins de nos clients.

Doté depuis cette année d'un Lab innovation Atol, un responsable Innovation et Nouvelles Technologies travaille à Beaune sur les besoins des consommateurs de demain. Le budget en recherche & développement d'Atol a doublé l'an dernier, ce qui est rare dans la distribution, mais s'avère un choix payant avec le lancement en septembre 2015 des premières lunettes connectées Téou d'Atol.

Grâce à ces lunettes intelligentes, nous avons pu développer un produit inédit et novateur, issu du savoir-faire français en partenariat avec une start-up bretonne et une PME jurassienne. »



Atol

Atol est une coopérative
d'opticiens.

MAGASINS : plus de 800
en France

SALARIÉS : 220 au siège

CHIFFRE D'AFFAIRES :
390 millions d'euros
en 2014

5. les coopératives maritimes

MAINTENIR ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE MARITIME

La Coopération maritime fédère, depuis plus d'un siècle, l'essentiel des structures coopératives de la pêche artisanale française. Elle regroupe en six branches d'activités quelques 1 230 navires de pêches et plus de 130 coopératives ou filiales de coopératives : coopératives d'armement-gestion, organisations de producteurs, coopératives d'avitaillement, caisse régionales de crédit maritime, assurances et mutuelles maritimes, cultures marines, comptoirs de la mer.

Elle représente un chiffre d'affaires global de 1,2 milliard d'euros, dont plus de la moitié venant des navires de pêche eux-mêmes. Un quart de ce chiffre d'affaires provient des coopératives d'avitaillement et de leurs filiales de la marque *Comptoirs de la mer*. Les sociétés coopératives maritimes permettent de maintenir et de favoriser le développement de la pêche maritime et fournissent des services répondant aux besoins des pêcheurs adhérents. Le sociétaire peut ainsi disposer d'un outil financier pour l'acquisition de son navire, de mutuelles d'assurances pour garantir son avenir, de coopératives pour l'avitaillement et la gestion de son bateau et pour la commercialisation de la pêche.

Acteur leader de l'économie sociale et solidaire dans le monde maritime d'aujourd'hui, elle porte de nombreux projets dans deux domaines clé au service de la filière pêche : l'ingénierie financière et l'optimisation fiscale ISF via un dispositif spécifique de collecte de fonds propres ; les économies d'énergie et l'optimisation de l'utilisation du gazole pêche par les navires en mer.

STRUCTURE NATIONALE :
Coopération maritime

www.cooperationmaritime.com



“ Se diversifier en gardant son ADN coopératif. ”



Christophe Van Roye,
directeur général de Copeport

SANS REGROUPEMENT COOPÉRATIF, CERTAINS SITES DE PÊCHE N'EXISTERAIENT PLUS.

« Au sortir de la guerre, des pêcheurs de la Manche ont mis ensemble leurs outils et leurs moyens pour reconstruire au sein d'une coopérative maritime et fédérer les énergies. Se rassembler en coopérative a permis de fournir au long des années produits et services aux pêcheurs : construction de caisses en bois pour le poisson, services d'écorage (activités liées au tri, au décompte et à la criée), d'avitaillement (prestations d'achats-ventes de matériel de pêche), création d'une usine à glace pour la conservation, une forge marine et un atelier de peinture. Nous voulons faire entrer la pêche artisanale dans le XXI^e siècle.

Avec la crise de la pêche dans les années 2000, des petites coopératives du littoral normand se sont trouvées en difficulté. Nous avons pris la décision de les absorber en 2008, pour conserver les activités de pêche portuaire à Grandcamp-Maisy, Granville et Cherbourg. Chaque pêcheur dans ces coopératives est devenu sociétaire de Copeport. Pour maintenir l'ADN coopératif, nous avons décidé d'organiser des conseils d'administration régionalisés, pour être au plus proche des sociétaires. Sans ces regroupements et sans ce mode d'organisation, ces sites portuaires sur lesquels nous avons maintenu un responsable, n'existeraient plus.

Copeport a choisi de travailler sur l'amélioration de la performance économique des pêcheurs et sur la pérennité des outils de travail. On n'oublie pas nos racines coopératives, et on se projette plus loin. »

Copeport

Coopérative maritime
située à Port-en-Bessin
(Calvados).

CRÉATION : 1949

SOCIÉTAIRES : 911

SALARIÉS : 60

CHIFFRE D'AFFAIRES :
15 millions d'euros



B. LES COOPÉRATIVES D'USAGERS

1. Les coopératives de consommateurs

ASSOCIER LES CONSOMMATEURS !



C'est l'utilisateur qui a le pouvoir dans les coopératives de consommateurs. Administrateur de leur coopérative et bénéficiaire de ses services, le consommateur sait arbitrer entre l'intérêt économique de sa coopérative et le sens à donner à une activité gérée différemment. Y compris dans le secteur très concurrentiel de la grande distribution, la différence se fait sentir. C'est l'intérêt général qui prime tant sur la politique d'implantation et notamment de maintien de points de vente plus justifiés par le service rendu que par sa rentabilité, la politique d'achat privilégiant les producteurs locaux, et une attention aux personnes, que ce soit dans la politique sociale ou dans l'action en faveur des plus démunis.

de chiffre d'affaires dans la grande distribution à prédominance alimentaire. C'est un modèle qui reste attractif dès lors que l'on veut vendre un produit ou distribuer un service en s'inscrivant dans la durée et dans l'intérêt général. Les coopératives de consommateurs portent une grande attention à la responsabilité sociale et, tout en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins et des attentes des membres, elles défendent une approche durable des activités de production et de distribution. Celle-ci tient compte du développement durable des communautés locales, des problèmes environnementaux et de la santé et sécurité des consommateurs.

STRUCTURE NATIONALE :
Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs (FNCC)

www.fncc.coop

Les coopératives de consommateurs ont pour but de vendre à leurs adhérents les objets de consommation qu'elles achètent ou fabriquent. Les principales coopératives exploitent plus de 300 points de vente et génèrent près d'un milliard et demi d'euros

Le Top 3 des coopératives de consommateurs

NOM DE LA COOPÉRATIVE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	DATE DE CRÉATION	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRISES	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS
Coop Atlantique	Commerce Alimentaire	1881	17	846	394 420	3 875
Coop Normandie Picardie	Commerce Alimentaire	1870	76	583	50 000	2 234
Les Coopérateurs de Champagne	Commerce Alimentaire	1902	02	64,3	207	26

“ Au sein d’une station alpine gérée selon les critères de l’économie sociale, une coopérative de consommateurs prend en charge les commerces et restaurants. ”



Jean-Sébastien Dorel,
directeur de la SACMAC, Les Karellis

NOUS AVONS REDONNÉ DE LA VIE AUX VILLAGES, QUI PENDANT QUELQUES ANNÉES, ONT MÊME PU ROUVRIRE UNE ÉCOLE.

« La station de ski les Karellis (Savoie) est gérée depuis 1975 par une association issue de six structures associatives et de la commune de Montricher-Albanne. C’est un cas unique en Europe. A l’origine du projet d’une station différente, il y a eu l’opportunité de la délégation de service public de la station. Entre 1975 et 1981, six villages de vacances ont été construits (2 300 lits), constituant la nouvelle station Les Karellis.

Nous avons redonné de la vie aux villages, qui pendant quelques années, ont même pu rouvrir une école. Ils comptent aujourd’hui 650 habitants. La vocation sociale de la station résidait pour ses fondateurs à la fois dans l’accueil de publics à faibles ressources, et aussi dans la création d’emplois locaux. Deux objectifs qui sont parfaitement remplis.

La clef de voûte de l’organisation, c’est le Conseil supérieur des Karellis, qui regroupe les six associations pionnières (la Fédération Léo Lagrange, La Poste, les Coopératives de consommateurs, le Relais Soleil Vacances et ALP), ainsi que la commune. C’est une association qui gère la station, l’office de tourisme, des services (comme le déneigement et le fleurissement). Les commerces de la station (cinq magasins et cinq restaurants) sont gérés par une coopérative de consommateurs, la SACMAC, qui a été créée pour que le chiffre d’affaires local reste sur le territoire. Ce qui est gagné dans la coopérative est réinvesti dans la station, pour assurer sa pérennité et un meilleur service pour les clients. C’est bien la coopérative qui crée de l’emploi à travers ses investissements. »

Les Karellis

SALARIÉS : 24,
60 équivalents temps
plein avec les remontées
mécaniques ;
500 saisonniers

CHIFFRE D’AFFAIRES :
20 millions d’euros,
dont 4 millions d’euros
pour la SACMAC



2. les coopératives d'Hlm

ACCOMPAGNER LES COOPÉRATEURS DANS LEURS PARCOURS RÉSIDENTIELS

Entreprises citoyennes chargées d'une mission d'intérêt général, les coop Hlm travaillent principalement en faveur de l'accès à la propriété des personnes à revenus modestes. En 2014, les 175 coop Hlm ont ainsi construit 4.749 logements en accession sociale sécurisée à la propriété, auxquels il faut ajouter 1.731 logements destinés à la location. Elles développent également une activité de gestion de copropriétés

et d'aménagement. Présentes sur tout le territoire, elles se répartissent en sociétés coopératives de production d'Hlm (SCP) et en société coopérative d'intérêt collectif d'Hlm (Scic Hlm).

STRUCTURE NATIONALE :
Fédération Nationale des Sociétés Coopératives HLM (FNSCHLM)

www.hlm.coop



focus

Les coopératives d'habitants

Les coopératives d'habitants proposent une troisième voie entre la propriété et la location, qui permet de tourner le dos à la spéculation qui sévit dans l'immobilier : chaque ménage, moyennant l'achat de parts sociales et le règlement d'une redevance mensuelle correspondant à ses moyens, jouit de l'usage de son logement et d'espaces partagés (pièce commune, chambre d'amis, buanderie, jardin, etc.). Reconnu par la loi ALUR du 24 mars 2014, le statut de coopérative d'habitants a été porté depuis 10 ans par le réseau Habicoop. En avril 2015, il fonde la Fédération française des Coopératives d'habitants qui réunit les premières coopératives et les associations de préfigurations, les structures régionales d'accompagnement, les partenaires institutionnels et des personnes physiques.

Pour en savoir plus : www.habicoop.fr

Le Top 10 des coopératives HLM

NOM DE LA COOPÉRATIVE	DATE DE CRÉATION	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES 2014 EN MILLIONS €	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS
Expansiel Promotion	1958	94	104	350	-
Cif Cooperative	1955	44	36	2 722	2
Coopérative Vendéenne du Logement	1951	85	34	396	54
Savoisienne Habitat	1907	73	31	960	39
Le COL	1951	64	26	4 206	37
Habitat Dauphinois	1958	26	23	2 295	21
Habitat de l'ILL	1917	67	22	2 764	44
Marcou Habitat	1951	11	22	5 097	50
Rhône Saône Habitat	1976	69	18	865	3
Coop Boucles de la Seine	1955	92	17	229	3

“ Organiser la naissance de projets d’habitat participatif. ”



Laurent Kohler,
président d’Habitat de l’ILL

NOUS SOMMES DES BAILLEURS SOCIAUX DIFFÉRENTS ET BEAUCOUP DE COLLECTIVITÉS VIENNENT VISITER NOS RÉALISATIONS.

« L’habitat participatif est devenu un axe de travail important de la coopérative, à la faveur des Rencontres de l’habitat participatif, ayant eu lieu à Strasbourg en 2011. Le premier projet d’habitat participatif a été livré en juillet 2015, dans la ZAC Danube à Strasbourg.

Eco-Terra est un programme de 14 logements, avec des parties communes, qui a donc été élaboré avec ses futurs habitants (ménages ayant des sensibilités écologiques et familles, sélectionnés après appel à candidatures et réunions publiques), à Strasbourg. Il s’agissait d’une ZAC en création, dans laquelle nous avons pu insérer ce programme. Les habitants ont choisi le maître d’œuvre et le mode de construction (bois, paille et terre). La coopérative de l’ILL demeure maître d’ouvrage et a contractualisé avec les futurs habitants : contrat d’engagement avec chaque famille, prix de vente aux familles en-dessous du marché, accompagnement post-installation.

Quatre autres projets d’habitat participatif sont déjà en cours, sur les mêmes principes, toujours à Strasbourg (9 logements dans la ZAC Etoile) et à Ostwald (21 logements). Nous avons aussi lancé une expérimentation d’habitat participatif pour du locatif social, mais pour cet exemple s’est posée la question du financement des parties communes, pour lequel nous allons solliciter la Caisse des dépôts. Toutes ces options ont bien sûr été validées par le conseil d’administration et l’assemblée générale de la coopérative. Créer du logement social est un travail collectif, notamment avec les collectivités locales, qui nous donnent l’accès au foncier. »



Habitat de l’ILL

CRÉATION : 1917

OFFRE : 120 logements
en accession à

la propriété par an

GESTION : plus de 2 300
logements

SALARIÉS : 50

3. les coopératives scolaires

LA PÉDAGOGIE COOPÉRATIVE

L'Office Central de la Coopération à l'École a été créé en 1928, sous l'impulsion de membres de l'enseignement et de militants de la coopération, adultes convaincus de la nécessité d'enseigner, dès l'école, les principes et les vertus de la coopération que l'on retrouve dans le fonctionnement de l'économie sociale et solidaire.

L'OCCE est un mouvement pédagogique national, de statut associatif, qui développe au sein des écoles et des établissements de l'Éducation Nationale les valeurs de la coopération. Définie par la circulaire ministérielle du 23 juillet 2008, la coopérative scolaire du premier ou du second degré est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

Depuis 2002, l'Office Central de la Coopération à l'École co-organise avec Coop FR la Semaine de la Coopération à l'École. Cette opération nationale a pour but de sensibiliser les jeunes, le monde éducatif, le grand public, aux valeurs et aux principes de la coopération et de valoriser la pédagogie coopérative. Cette manifestation donne lieu à de nombreux événements et initiatives dans les classes et les établissements scolaires autour de rencontres et d'échanges avec des dirigeants, élus et salariés d'entreprises coopératives.

STRUCTURE NATIONALE :
Office Central de la Coopération à l'École (OCCE)

www.occe.coop



Catherine Frachon,
Secrétaire générale de l'OCCE

ÉDUCER TOUTES LES DIFFÉRENCES À LA COOPÉRATION

« La coopération requiert des compétences psychosociales et il s'agit de fournir des outils pour construire l'estime de soi, pour une approche expérimentale et coopérative des savoirs. Apprendre nécessite un climat de confiance, d'accueil, de compréhension des différences, et pour cela il faut favoriser les échanges et le débat, notamment au Conseil des enfants. "J'existe, je m'exprime, je suis capable de me frotter à l'altérité" permet l'apprentissage de groupe, une dynamique d'entraide. À cet égard, la création collective dans le champ artistique et culturel (théâtre, écriture, jardinage, etc.) constitue un excellent point d'ancrage, y intégrant tous les élèves, quelles que soient leurs difficultés ou leurs différences. L'idée est de faire comprendre que l'on est plus intelligents à plusieurs ; une intelligence collective qui ne sacrifie en rien l'intelligence individuelle. »

C. LES COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

1. Les sociétés coopératives et participatives (scop)

DES SALARIÉS "CO-ENTREPRENEURS"

Les Scop, coopératives de travail associées, sont des entreprises dont les salariés sont les associés majoritaires et détiennent au moins 51 % du capital et 65 % des droits de vote.

Les décisions sont prises collectivement selon le principe de gouvernance démocratique « une personne = une voix » lors de l'assemblée générale, indépendamment du pourcentage de capital détenu. Les salariés associés décident ensemble des grandes orientations de leur entreprise et désignent leurs dirigeant-e-s (gérant-e, conseil d'administration, etc.). Ils décident également de la répartition équitable des bénéfices, sous forme de participation (40 % en 2013), de dividendes (11 %) et de réserves impartageables (49 %) qui consolident les fonds propres et garantissent la pérennité de l'entreprise. Les Scop sont aujourd'hui plus de 2200 et emploient près de 48000

salariés. Créées dans n'importe quel secteur d'activité, elles peuvent prendre la forme de SARL, SA ou SAS, et sont soumises à l'impératif de profitabilité comme toute entreprise.

La création d'une Scop répond à différents besoins des porteurs de projet : la création ex nihilo de nouvelles activités (57 % des Scop créées en 2014), la transmission d'une entreprise saine aux salariés (20 %), la reprise d'une entreprise en difficulté (12 %) ou la transformation d'une association en société coopérative (11 %).

Les co-entrepreneurs sont accompagnés par treize Unions régionales présentes sur tout le territoire français.

STRUCTURE NATIONALE :
Confédération Générale des Sociétés
Coopératives et Participatives (CG SCOP)
www.les-scop.coop



Le Top 10 des sociétés coopératives et participatives

NOM DE LA COOPÉRATIVE	DATE DE CRÉATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRIS	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS	NB FILIALES - ENTREPRISES
Acome	1932	Câblage	75	405	994	1 435	6
Groupe Up	1964	Services aux entreprises	92	319	384	2 355	50 (dans 17 pays)
Groupe Scopelec	1973	Infrastructure et système de communications, réseaux d'énergie pour les collectivités locales	31	266	446	2 311	10
UTB	1933	BTP	93	169	358	1 176	4
Bouyer Leroux	1980	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction	49	153,94	239	700	7
Groupe EBS Le Relais	1984	Polyvalente	62	108,31	639	2 600	20
Idéa Groupe	1919	Prestataire en logistique industrielle	44	101,01	129	889	18
Les Maçons Parisiens	1930	BTP	91	58,61	28	188	1
Syndex	2011	Expertise comptable	75	51,80	32	422	6
CMEG	1950	BTP	14	45,25	123	190	1



“ Être pionnier avec le nouveau statut de Scop d’amorçage . ”

Christian Caille,
PDG de Delta Meca

NOUS AVONS DÉCIDÉ DE NOUS TRANSFORMER EN SCOP POUR DES RAISONS ÉTHIQUES ET DE GOUVERNANCE.

«Avec la Scop d’amorçage*, nous cumulons les innovations ! Nous avons décidé de nous transformer en Scop pour des raisons éthiques et de gouvernance et pas parce que l’entreprise se portait mal. Alors que la loi ESS s’occupe surtout du financement, nous avons placé les questions de gouvernance au premier plan. Depuis 2008, avec Mireille Bréhéret, directrice et co-fondatrice de Delta Meca, nous avons une vision humaniste de l’entreprise et du management.

La Scop d’amorçage a aussi une logique de transmission saine. À l’issue des sept ans, nous devrions tous les deux être proches de la retraite et nous voulions assurer la pérennité d’une entreprise qui marche bien, mais qui peut être confrontée aux problèmes que connaissent les PME industrielles depuis 30 ans.

Nous avons aussi été innovants dans la gouvernance. Tous les salariés sont en voie de devenir associés, quelle que soit leur situation. Lors de la première assemblée générale, cinq salariés ont été élus dans les instances dirigeantes ; il y a sûrement parmi eux les dirigeants de demain. Nous allons les soutenir dans leurs parcours par des formations. Et depuis la transformation, nous attirons aussi des jeunes ingénieurs, sensibles à notre démarche.

Dire qu’une entreprise militante est possible, que le monde ouvrier fonctionne toujours bien, c’est aussi un de nos objectifs. Beaucoup de monde s’est montré intéressé par notre expérience : nos donneurs d’ordre, des collectivités locales et des entreprises qui pensent à se transformer. Ce qu’on peut leur dire aussi, c’est que ça marche, puisqu’on suit notre prévisionnel ! »

* La Scop d’amorçage créée par la loi du 31 juillet 2014 relative à l’ESS a vocation à favoriser la transmission des TPE/PME en Scop. Les salariés disposent de 7 ans pour devenir majoritaires au capital, tout en étant majoritaires en droit de vote.

Delta Meca

est la première Scop d’amorçage créée en France.

Spécialisée dans l’usinage de pièces en urgence (secteurs ferroviaire, nucléaire ou offshore), située dans la zone industrielle du Couëron, près de Nantes

CRÉATION : sous forme classique en 2008 (avec trois salariés), transformation en Scop en mai 2015.

SALARIÉS : 40

CHIFFRE D’AFFAIRES : 4 millions d’euros.



“ Créer une coopérative d'activités et d'emploi pour l'entrepreneuriat féminin. ”



Monique Dufresne,
directrice générale de La Maison de l'initiative

LA COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI MIXE LES PROFILS DE SALARIÉS-ENTREPRENEURS.

« Il y a vingt ans, les questions de l'autonomie des femmes et de l'entrepreneuriat féminin étaient vraiment nouvelles, en particulier pour les femmes en difficulté d'insertion dans des quartiers sensibles. Les porteurs du projet de la Maison de l'initiative ont voulu mener des actions spécifiques tournées vers les femmes et participer au développement local. Il s'agissait, comme aujourd'hui de formations qui leur permettent de prendre la parole et de construire leurs projets, dont certains peuvent aboutir à la création d'entreprises. Nous les faisons réfléchir à leurs approches et sur la confiance en soi, au travers d'innovations pédagogiques.

Nous avons créé la deuxième coopérative d'activités et d'emploi (CAE) en France après Cap Services en 1999. Notre développement s'est fait par étapes. En 2006, la CAE est devenue mixte accueillant aussi bien des entrepreneurs-salariés que des entrepreneuses-salariées. En 2014, la Maison de l'initiative a ouvert une antenne en Ariège pour répondre à des besoins locaux. Enfin, plus récemment, nous avons porté une attention particulière à la situation des personnes malentendantes, en accueillant aussi des personnes avec des projets en cours. On le voit, la CAE mixe les profils de salariés-entrepreneurs et c'est intéressant.

Evidemment, l'aspect coopératif, d'entreprise collective est aussi très important. L'activité économique ne se développe pas dans n'importe quel cadre, mais bien dans un cadre coopératif, qui a aussi des objectifs de transformation économique et sociale. »



La Maison de l'initiative

est une coopérative d'activités et d'emploi située à Toulouse.

CRÉATION : 1994 sous la forme d'un centre de formation à destination des femmes

CRÉATION DE LA CAE : 1999

SALARIÉS : 145

ASSOCIÉS : 62

focus

Les coopératives d'activités et d'emploi (CAE)

Une coopérative d'activités et d'emploi, que reconnaît aujourd'hui la loi ESS du 31 juillet 2014, est une entreprise dont l'objectif est de créer des emplois pérennes et de la richesse économique et sociale sur son territoire. Elle offre une alternative à la création d'entreprise classique pour tous ceux qui souhaitent entreprendre et créer leur propre activité. Plutôt que de créer sa propre entreprise, la CAE permet de créer son emploi salarié au sein d'une entreprise partagée. Tout entrepreneur-salarié peut en devenir associé, donc co-entrepreneur.

Juridiquement et socialement, l'entrepreneur est salarié de la CAE : il facture ses ventes, encaisse ses règlements et porte la responsabilité juridique de ses actes professionnels. Son activité est donc hébergée fiscalement, juridiquement et comptablement par la coopérative d'activités et d'emploi qui réalise l'ensemble de ces démarches de manière mutualisée. Professionnellement et économiquement, il est autonome et responsable de son activité.

L'entrepreneur salarié bénéficie d'un accompagnement individuel et collectif pour développer son projet, et participe au financement des services communs par une contribution coopérative liée à son chiffre d'affaires.

Le décret de la loi ESS paru au Journal Officiel le 29 octobre rend opérationnel au 1^{er} janvier 2016 les dispositions prévues pour faciliter la gestion et le fonctionnement des coopératives d'activités et d'emploi.

D. LES COOPÉRATIVES MULTISOCIÉTAIRES

1. Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (scic)

LA COOPÉRATIVE MULTI-SOCIÉTAIRE, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LOCAL

Créée en 2001, la Scic, ou Société coopérative d'intérêt collectif, est une forme d'entreprise coopérative qui permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples : des salariés et des bénéficiaires (ex : usagers, clients), ainsi que toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, intéressée par son activité (bénévoles, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers...). En 2014, plus de 400 Scic sont actives et regroupent plus de 25 000 associés très divers. Elles se développent dans de nombreux secteurs et ont la capacité de structurer des filières entières (culture, environnement, agriculture, santé et médicosocial).

La Scic s'inscrit dans une logique de développement local et durable.

Ancrée dans un territoire, elle favorise l'action de proximité, la création de valeur et le maillage des acteurs d'un même bassin d'emploi, grâce à sa gouvernance multi-sociétaire. Elle présente un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale garanti par sa vocation intrinsèque d'organiser, entre acteurs de tous horizons, une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective.

STRUCTURE NATIONALE :
Confédération Générale des Sociétés
Coopératives et Participatives (CG SCOP)
www.les-scic.coop



Le Top 10 des sociétés coopératives d'intérêt collectif

NOM DE LA COOPÉRATIVE	DATE DE CRÉATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRIS	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS
Enercoop	2005	Energie	75	8,74	15 000	24
ODCVL comptoir de projets éducatifs	2012	Tourisme	88	8,69	125	138
URBANCOOP	2005	Habitat	06	8,19	7	18
Groupe AlterEos	2010	Services aux Entreprises	59	7,67	100	300
Scic L'Eole	2005	Restauration	40	4,27	78	50
Atla	2002	Enseignement musical	75	3,72	59	90
La maison de la danse	1978	Art et spectacles	69	3,31	36	49
Coopilote	2005	CAE	25	2,96	35	114
Envie 2E Poitou-Charentes	2009	Gestion des déchets	16	2,75	19	31
Entreprendre pour Humaniser la Dépendance	2003	Hébergement médicosocial	69	2,59	-	3

“ Construire une offre de logements
élaborée par et pour
les personnes handicapées. ”



Jacky Desdoigts,
directeur général de l'Adapei 22,
directeur de Habitat Handi citoyen

NOUS AVONS INCLUS LES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE COLLÈGE DES BÉNÉFICIAIRES DE LA SCIC POUR LEUR OUVRIR LE DROIT À LA PAROLE.

« Nous sommes partis d'une réalité réglementaire qui est elle-même plus humaine que par le passé : il n'y a plus de placement direct des personnes handicapées dans des institutions ; on doit partir de leurs besoins. Nous avons commencé par construire une plateforme de coordination départementale avec les acteurs de l'ESS et les hôpitaux. Ensuite s'est posée la question de la mise en œuvre d'un outil pour porter les opérations de créations de logement. La Scic est la forme juridique adaptée : c'est un outil collectif qui associe les parties prenantes que nous avons envie de voir dans notre projet (associations fondatrices, collectivités locales, acteurs de l'ESS, bénéficiaires, salariés) ; il nous permet de sortir des formes de financements traditionnels dans le logement et n'est pas spéculatif ; nous avons besoin d'un modèle économique dans lequel le loyer doit s'adapter, quel que soit le niveau de ressources. Créée en 2014, la Scic Habitat Handi citoyen comporte 5 collèges. Nous avons bien sûr inclus les personnes handicapées elles-mêmes dans le collège des bénéficiaires. Elles ont une voix délibérative et quatre d'entre elles sont présentes au Conseil d'administration.

Un premier projet a été réalisé fin 2014 à Paimpol ; il comporte seize appartements. Nous avons déjà un nouveau permis de construire pour la même ville de Paimpol et d'autres sont en cours à Saint-Brieuc, Lamballe et Dinan. Notre objectif d'une centaine d'appartements d'ici 2018 est donc largement envisageable, ce qui reste en dessous des besoins en Côtes d'Armor... »



Habitat Handi citoyen

CRÉATION : 2014

Emanation de l'Adapei 22
et des acteurs
de l'ESS
des Côtes d'Armor

Associe tous les acteurs
locaux concernés

PROJET DE LA SCIC :
construire une centaine
d'appartements
dans l'ensemble du
département d'ici 2018.

E. LES BANQUES COOPÉRATIVES

1. les banques coopératives

LES GROUPES BANCAIRES COOPÉRATIFS ACCOMPAGNENT L'ÉCONOMIE RÉELLE



Les banques coopératives se développent dans le monde et en France depuis la fin du XIX^e siècle. En France, elles sont structurées en trois groupes : le Crédit Agricole, le Groupe BPCE (constitué par les deux réseaux coopératifs Banques Populaires et Caisses d'Épargne) et le Crédit Mutuel. Essentiellement organisés autour de banques coopératives locales et régionales, les groupes coopératifs maillent l'ensemble du territoire tant en zone urbaine que rurale. Certaines banques coopératives, à caractère national, relèvent d'une proximité affinitaire ou sectorielle (Casden Banque Populaire, pour le public enseignants, Crédit Coopératif, banque de référence de l'économie sociale et solidaire..).

Les banques coopératives exercent leurs métiers de banquiers, essentiellement la collecte d'épargne et le financement, dans une logique d'accompagnement de l'économie réelle. Acteurs majeurs du marché bancaire

français, elles y représentent avec leurs filiales près de 70% de l'activité banque de détail et fédèrent plus de 22 millions de sociétaires qui sont associés aux prises de décision.

Estimant le sociétariat comme le socle de leur identité, elles le considèrent comme une priorité de leur développement. Elles travaillent donc au renforcement de leur niveau de sociétariat et à l'amélioration de la participation des sociétaires à la gouvernance de leur coopérative, en premier lieu lors des assemblées générales.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Crédit Agricole : www.creditagricole.info

Crédit Mutuel : www.credit-mutuel.com

BPCE : www.bpce.fr

Caisses d'Épargne : www.caisse-epargne.fr

Banques Populaires : www.banque-populaire.fr

Crédit Coopératif : www.credit-cooperatif.coop

Le Top des banques coopératives

NOM DE LA COOPÉRATIVE	DATE DE CRÉATION	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRIS	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS	NB ÉTABLISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE
Groupe Crédit Agricole	1885	92	30 243	8 200 000	140 000	11 300
Groupe BPCE	2009	75	23 300	8 900 000	108 000	8 000
yc Caisse Epargne	1818	75	7 100	5 000 000	36 000	4 190
yc Banque Populaire	1873	75	6 400	3 900 000	31 155	3 294
dont Crédit Coopératif	1893	92	411	85 924	2 021	117
Groupe Crédit Mutuel	1882	75	15 411	7 600 000	83 650	5 298

“ Mettre en place
des outils financiers pour
irriguer l'économie locale. ”



Benoît Mercier,
président du Directoire de la Caisse d'épargne
Lorraine Champagne Ardenne

JOUER UN RÔLE MOTEUR DANS LA DIGITALISATION DE LA COLLECTE DE DONS EN FAVEUR DE PROJETS SOLIDAIRES DE PROXIMITÉ AU CŒUR DES TERRITOIRES.

« L'engagement de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne (CELCA) aux côtés des décideurs en région se confirme au quotidien. Elle accompagne des projets emblématiques sur son territoire comme la construction d'un centre de recherche médicale dans l'Aube, une levée de fonds de 60 millions d'euros pour un promoteur immobilier champardennais, plusieurs EPHAD, la transmission ou reprise de plusieurs entreprises industrielles. Cette dynamique lui permet de poursuivre son développement sur l'ensemble de ses marchés.

D'autre part, avec le livret régional, une offre d'épargne innovante qui a permis de récolter plus de 40 millions d'euros depuis avril 2014, la CELCA permet à ses clients de soutenir directement le développement de leur territoire. Parmi les projets financés : la réhabilitation de logements sociaux en Champagne-Ardenne, la création d'une ferme solaire dans les Ardennes, la rénovation d'un centre de soins à Nancy ou la création du site internet marchand d'une entreprise vosgienne, l'achat d'un robot médical pour un hôpital mosellan.

La Caisse d'Epargne a également lancé une plateforme digitale de crowdfunding ou financement participatif "Espace dons", dédiée aux associations, fondations et fonds de dotation. Avec cette innovation qui apporte une réponse au besoin de diversification des sources de financement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire, la Caisse d'Epargne entend jouer un rôle moteur dans la digitalisation de la collecte de dons en faveur de projets solidaires de proximité au cœur des territoires. »



**Caisse d'Epargne
Lorraine
Champagne
Ardenne**

DÉPARTEMENTS : 8

AGENCES : 241

SOCIÉTAIRES : 300 000

CLIENTS :

plus de 1,5 millions



“Créer un business center qui associe des grandes entreprises et des start-up numériques pour faire progresser les unes et les autres.”

Bertrand Corbeau,
directeur général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole

ON COOPÈRE POUR INNOVER, SANS CRAINDRE LES TRANSFERTS DE SAVOIR-FAIRE, MAIS EN LES ENCOURAGEANT.

« Le Crédit Agricole a lancé un nouveau plan stratégique à partir de 2010, plus en adéquation avec les valeurs mutualistes de la banque coopérative, avec la volonté de revenir au service des territoires et de s'appuyer sur les clients sociétaires. Nous avons décidé d'accélérer sur l'innovation décentralisée, en croisant la dimension territoriale et la dimension digitale.

Nous avons créé en 2014 le Village by CA, un vaste espace collaboratif, situé en face du siège du Crédit Agricole. C'est un business center, qui rassemble un réseau de grandes entreprises, d'entreprises de taille intermédiaire de tous secteurs, des chercheurs, et des start-up. Dans le Village by CA de Paris, il y a déjà une centaine de start-up installées qui peuvent travailler avec une trentaine de partenaires (Sanofi, Engie, Avril, Philips, etc.), qui interviennent en mécénat de compétences, en relations d'affaires ou en intrapreneurs. Le Crédit Agricole en a le leadership assumé. Le Village by CA est aussi un réseau qui a vocation à s'implanter dans toutes les régions et il est aussi question de les articuler avec les bureaux du Crédit Agricole dans le monde.

On coopère pour innover, sans craindre les transferts de savoir-faire, mais en les encourageant. Notre culture des territoires et du travail en coopération sont à la base du modèle choisi pour le Village by CA. C'est le prolongement naturel, dans l'ère du numérique, de nos interventions locales. Ça rend tangible le rôle d'une banque et l'apport du système bancaire coopératif. »

Groupe Crédit Agricole

CAISSES RÉGIONALES : 39
CAISSES LOCALES : 2 477
AGENCES : 11 300
SOCIÉTAIRES : 8,2 millions
CLIENTS : 24 millions
SALARIÉS : 140 000





Yann Hervouët,
responsable communication
et animation de la vie coopérative
de la Banque Populaire Loire et Lyonnais

ON NE VEUT PAS QUE LA VIE COOPÉRATIVE SE DILUE PARCE QU'ON EST À L'ÈRE DIGITALE.

« La Banque Populaire Loire et Lyonnais fonctionne, comme toutes les banques populaires, avec une logique de territorialité. L'argent collecté dans la région sert à financer des projets locaux. La plupart de nos administrateurs sont des chefs d'entreprise, qui sont convaincus par notre modèle coopératif.

Nous avons une croissance régulière du nombre de nos sociétaires, soit environ 5 000 par an. En 2011, nous avons décidé de créer des clubs de sociétaires sur quatre pôles : Lyon, Saint-Etienne, Vienne et Villefranche-sur-Saône. Cela représente de 50 à 100 sociétaires par club. Sur le sujet de l'innovation, nous avons mis en place des Labs Sociétaires, dans lesquels les sociétaires échangent en particulier sur tout ce qui touche à l'innovation dans la banque, les nouveaux comportements, les outils digitaux... C'est dans les Labs que nous avons présenté d'abord l'application de la banque pour les smartphones ; ce sont les sociétaires qui ont joué les bêta-testeurs. Nous travaillons la prospective dans les Labs : arrivée des tablettes dans la banque, outils multicanaux, comment utiliser les différents points de contact. Au fond, nous demandons aux sociétaires de s'interroger sur la manière d'utiliser l'innovation pour renforcer le dialogue et les échanges entre la banque et ses clients. On ne veut pas que la vie coopérative se dilue parce qu'on est à l'ère digitale. Il se crée une communauté propre entre les sociétaires. Ils sont particulièrement attentifs aux sujets de proximité. »

**Banque Populaire
Loire et Lyonnais**

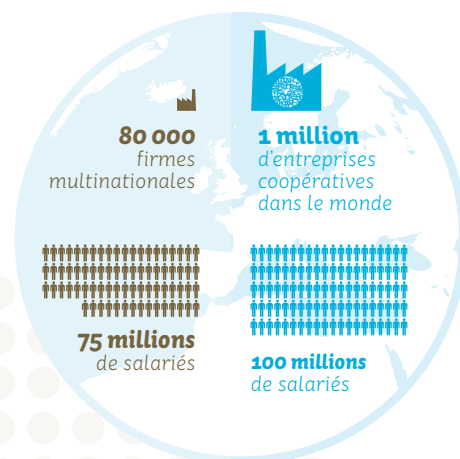
banque régionale
du réseau des Banques
Populaires

AGENCES : 110

SOCIÉTAIRES : 95 000 soit
un client sur trois.

“ Créer des Labs sociétaires pour
impliquer les clients dans la construction
d'une banque innovante. ”

Les coopératives dans le monde



à l'international

La coopération est un mouvement mondial important. Les coopératives sont présentes partout dans le monde, sur tous les continents. Les Nations Unies estiment que la vie de la moitié de la population de la planète dépend significativement des entreprises coopératives.

Les entreprises coopératives comptent près d'un milliard de membres dans le monde entier. 1 million d'entreprises coopératives emploient plus de 100 millions de personnes. On estime à 3 milliards le nombre de personnes concernées directement par les entreprises coopératives.

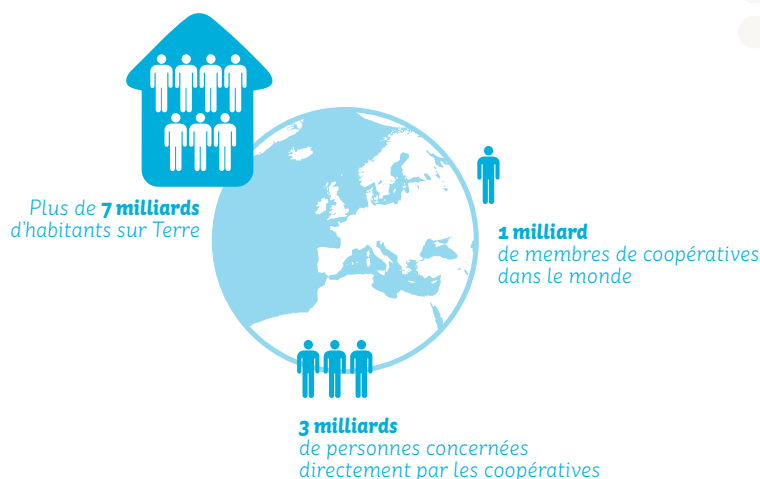
Selon le World Co-operative Monitor 2015, observatoire mondial des coopératives, le secteur coopératif et les 300 plus grandes coopératives et mutuelles ont poursuivi leur croissance. Le rapport (données 2013) analyse des coopératives provenant de 2829 coopératives de 76 pays à travers le globe, pour un chiffre d'affaires total de 2 950,82 milliards de dollars américains (USD).

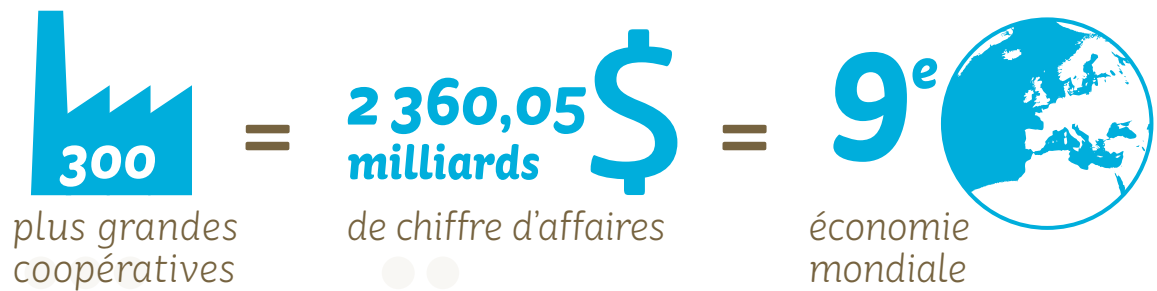
Il observe en 2013 une augmentation globale du chiffre d'affaires cumulé des 300 premières coopératives et organisations mutualistes qui cumulent un chiffre d'affaires total de 2 360,05 milliards de dollars américains (contre 2 205,70 milliards en 2012). Issues de 25 pays du monde entier, elles concernent trois secteurs principaux : 40 % dans le secteur de l'assurance, 32 % dans les industries agricoles et alimentaires, et 17 % dans le commerce de gros et de détail.

La France compte parmi les leaders mondiaux avec 23 coopératives présentes dans le Top 300. Deux coopératives sont dans le Top 10 : ACDLEC - E.Leclerc (France) qui grimpe de la cinquième à la deuxième place, suivie par le Crédit Agricole (10^e). Le Top 300 compte les trois groupes bancaires français, 17 coopératives agricoles et 3 coopératives de commerçants.



POUR EN SAVOIR PLUS :
www.ica.coop





La France, 2^e économie coopérative au monde

Afin d'étudier le taux de pénétration des coopératives au niveau mondial, l'ONU a réalisé un classement des 10 pays les plus coopératifs en avril 2014. Cette analyse utilise trois ratios afin de comparer le système coopératif dans un pays donné par rapport à la population totale et au PIB du pays : la pénétration des membres des coopératives, l'emploi des coopératives et le chiffre d'affaires de toutes les coopératives dans un pays.

Les trois ratios hissent la France au 2^e rang de l'économie coopérative au niveau mondial. La France est, en effet, le 1^{er} pays en nombre de membres et clients avec une estimation de 147 millions de clients pour 24,4 millions de sociétaires, le 4^e pays en termes d'emploi et le 3^e pays en termes de chiffre d'affaires (par rapport au PIB).

L'Europe est le deuxième continent, derrière l'Asie, en nombre de coopératives (356 380) et de membres et clients de coopératives (368 006 463). Par contre, le taux de membres par rapport à la population est particulièrement élevé, avec 45,55%. Elle est 1^{ère} en nombre d'emplois (5 248 852) et 2^e pour le chiffre d'affaires (près d'1,5 billion en dollars US).

plus d' **un milliard**
de membres de coopératives dans le monde



Coop FR, organisation représentative du mouvement coopératif français

Créée par ses membres en 1968 sous le nom de Groupement national de la coopération (GNC), Coop FR, les entreprises coopératives est aujourd'hui la voix de près de 23 000 entreprises coopératives françaises présentes dans la plupart des secteurs d'activité et du million de salariés qu'elles emploient.

Coop FR est née de la volonté des différentes familles coopératives (coopératives agricoles, coopératives de consommateurs, coopératives de production, coopératives bancaires, etc.) d'assurer la promotion des valeurs et principes coopératifs et de défendre les intérêts des coopératives auprès des pouvoirs publics.

En bref, Coop FR a pour mission de :

- Communiquer, sensibiliser le public, le monde de l'enseignement et de la recherche et les autorités publiques aux spécificités, valeurs et principes coopératifs ;
- Être un lieu d'échanges pour les différentes familles coopératives, se faire le relais de la réflexion menée en son sein ;
- Agir auprès des autorités publiques pour qu'elles maintiennent le secteur coopératif dans un cadre juridique et financier adéquat.
- Représenter et défendre les intérêts des coopératives sur le plan national et international.

Elle travaille à la reconnaissance des spécificités du statut coopératif par les pouvoirs publics et à celles des entreprises de l'économie sociale dont elle fait partie aux côtés des mutuelles, des associations et des fondations.

Coop FR, les entreprises coopératives est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901. Elle est au service de ses 16 membres et contrôlée par eux...

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.entreprises.coop

Membres de Coop FR :

BPCE www.bpce.fr	Coopération Maritime www.cooperationmaritime.com	Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs (FNCC) www.fncc.coop
BPCE regroupe les réseaux bancaires des Banques Populaires (dont le Crédit Coopératif) et des Caisses d'Épargne. Banques Populaires : www.banquepopulaire.fr	Confédération Générale des Sociétés coopératives et participatives - Les Scop (CG Scop) www.les-scop.coop www.les-scic.coop	Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM (FNSCHLM) www.hlm.coop
Fédération Nationale des Banques Populaires : www.fnbp.fr	Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) www.creditmutuel.com	Habicoop, Fédération française des Coopératives d'habitants www.habicoop.fr
Caisses d'Épargne : www.caisse-epargne.fr	Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles. La CNMCCA regroupe notamment : Coop de France : www.coopdefrance.coop	France Groupements www.france-groupements.com
Fédération Nationale des Caisses d'Épargne : www.federation.caisse-epargne.fr	Fédération Nationale du Crédit Agricole : www.creditagricole.info	Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) www.commerce-associe.fr
Crédit Coopératif (Groupe) www.credit-cooperatif.coop	Fédération Française des Coopératives et Groupements d'Artisans (FFCGA) www.ffcga.coop	Office Central de la Coopération à l'École www.occe.coop

Précisions méthodologiques

Comme pour les précédentes éditions, les coopératives du Top 100 sont classées selon leur chiffre d'affaires 2014. Sauf mention contraire, toutes les données indiquées datent de 2014. Sauf mention contraire, le nombre de salariés indiqué correspond au total de salariés quel que soit le contrat ou le temps de travail.

Chiffre d'affaires (CA) :

Montant total des ventes/dépenses d'une entreprise. Pour les banques coopératives, le CA est égal au produit net bancaire qui est la différence entre le coût de ses ressources (rémunération des dépôts et emprunts effectués) et les produits encaissés sur son activité (intérêts des crédits accordés, commissions).

Chiffre d'affaires consolidé :

Somme des chiffres d'affaires de plusieurs entreprises distinctes mais qui appartiennent au même groupe (ou sont contrôlées par lui). La consolidation peut se faire par équivalence ou globalement. Par équivalence c'est-à-dire qu'ils retiennent une part du chiffre d'affaires correspondant à la part du capital détenue par la société qui contrôle l'entreprise. Globalement c'est-à-dire qu'ils retiennent l'intégralité du chiffre d'affaires.

Établissement :

Un établissement est le lieu où est exercée l'activité. Selon l'INSEE, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. Le nombre d'établissements indiqués dans le Top 100 sont ceux de la coopérative seule, ne sont pas inclus les établissements des filiales.

Périmètre Coopératif :

Cf. page 14 "Le périmètre social des coopératives"

Le périmètre coopératif tel que défini par les membres de Coop FR prend en compte :

- les entreprises sous statut coopératif,
- les groupes coopératifs constitués d'un ensemble de coopératives,
- les entreprises contrôlées par une ou un ensemble de coopératives (SA contrôlées par une ou plusieurs coopératives à hauteur de plus de 50% du capital et des votes).

Les groupes coopératifs constitués d'un ensemble de coopératives sont considérés comme une seule coopérative.

Coop FR remercie
les coopératrices
et coopérateurs qui ont
participé en avril 2015
à la campagne
#WhyDoICoop
et invite le monde
coopératif français
et mondial à l'enrichir
pour témoigner de leurs
valeurs coopératives !

Crédits

L'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire, chargé de l'étude du Panorama sectoriel des entreprises coopératives, mis en place par le Conseil National des Chambres régionales de l'ESS, est un dispositif inédit de suivi et de mesure de l'ESS en France. Il s'appuie sur une méthodologie cohérente entre les territoires pour assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics. Le CNCRES représente les CRESS, soutient leur développement et favorise leur harmonisation.

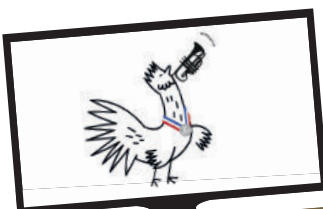
www.cncres.org
Twitter : @CNCRES

Témoignages :
Eric Larpin, journaliste

Conception, réalisation :
Scop **terre-lune***
www.terre-lune.com

Impression:
Scop **I.C.O. Imprimerie**
www.icoimprimeriedijon.com

Découvrez LA COOPÉRATION FRANÇAISE !



en vidéos : www.entreprises.coop



23 000 entreprises coopératives
26,1 millions de membres
Plus d'un million de salariés
La France est la 2^e économie coopérative du monde !



Coop FR
les entreprises coopératives



Coop FR
les entreprises coopératives

76, rue Saint-Lazare – 75009 Paris
Tél. : 01 42 93 59 59
contact@entreprises.coop

www.entreprises.coop

 www.facebook.com/CoopFR
 @CoopFR

Coop FR fait partie du mouvement
coopératif mondial

